

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance III
3 Situation en République centrafricaine — Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*
4 — n° ICC-01/05-01/08
5 Procès
6 Juge Sylvia Steiner, Président — Juge Joyce Aluoch — Juge Kuniko Ozaki
7 Mardi 23 août 2011
8 Audience publique
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 36*)
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 M. LE GREFFIER (interprétation) : Bonjour, Mesdames les juges, Madame le Président,
14 nous sommes en audience publique.
15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour.
16 Le greffier d'audience pourrait-il appeler l'affaire, s'il vous plaît ?
17 M. LE GREFFIER (interprétation) : Situation en République centrafricaine, en l'affaire *Le*
18 *Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*. Référence : ICC 01/05-01/08.
19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.
20 Je souhaiterais souhaiter la bienvenue à tout le monde, l'équipe de l'Accusation, les
21 représentants légaux des victimes qui ne sont pas là, pardon, l'équipe de la Défense,
22 M. Jean-Pierre Bemba Gombo.
23 Bonjour et bienvenue à nos interprètes et sténotypistes.
24 Nous allons commencer aujourd'hui le témoignage du témoin 0173.
25 Et simplement, aux fins du dossier, puisque nous reprenons aujourd'hui après la... les
26 vacances judiciaires, j'aimerais que l'Accusation présente son équipe.
27 M. BADIBANGA : Bonjour, Madame le Président, bonjour, Honorables juges.
28 Pour le compte du Bureau du Procureur, nous avons M^{me} Petra Kneuer, qui est premier

1 substitut du Procureur ; nous avons ensuite M^{me} Carl Barbel, à ma gauche, qui est
2 substitut du Procureur adjoint de première classe. Vous avez ensuite M^{me} Frédérique
3 Besse qui est notre chargée de la gestion des dossiers de l'affaire. Vous avez M^{me} Sylvie
4 Vidinha qui est l'assistante chargée du soutien au substitut ; et moi-même, Jean-Jacques
5 Badibanga... substitut du Procureur et qui conduirai l'entretien aujourd'hui.

6 Je vous remercie.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Maître Badibanga.

8 On a informé la Chambre qu'en raison de retard d'avion, les deux représentants légaux
9 seront en retard et la Chambre a autorisé leurs *case manager* à être présentes lors de cette
10 première partie de l'audience.

11 Maître Kilolo, pourriez-vous, s'il vous plaît, avoir la gentillesse de nous présenter votre
12 équipe ?

13 M^e KILOLO : Bonjour, Madame la Présidente, Mesdames les juges.

14 Le... l'équipe de la Défense est aujourd'hui composée de M^e Peter Haynes, conseil
15 associé, M^{me} Kate Gibson, *legal assistant*, M^e Jean-Jacques Kabongo Mangenda, *case*
16 *manager* et *legal assistant*. Et nous avons aussi deux *legal assistant* en stage qui sont
17 aujourd'hui présents, M^{me} Hélène Bolou et M. Julien Maton, et alors, moi-même, Maître
18 Kilolo, conseil associé.

19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup, Maître.

20 Avant de demander à l'huissier d'audience de... faire entrer le témoin, j'aimerais
21 simplement rappeler aux parties que le témoin 0173 a convenu de déposer en français.
22 Pourtant, il a indiqué qu'il pourrait rencontrer certaines difficultés à répondre à des
23 questions complexes en français. Et donc, l'Unité des victimes et des témoins
24 recommande que, si possible, les conseils qui posent des questions au témoin les lui
25 posent de la manière la plus simple possible.

26 Je demande donc, à présent, à l'huissier d'audience de bien vouloir passer... pardon, au
27 greffier d'audience de bien vouloir passer à huis clos afin que M. l'huissier puisse faire
28 entrer le témoin.

1 *(Passage en audience à huis clos à 9 h 42)*

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 *(Passage en audience publique à 9 h 43)*

9 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes, Madame le Président, en audience
10 publique.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.

12 Bonjour, Monsieur le témoin.

13 LE TÉMOIN : *(Intervention inaudible)*

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le greffier, j'ai
15 l'impression que le microphone est trop bas.

16 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

17 Monsieur le témoin, bonjour.

18 LE TÉMOIN : Bonjour.

19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Soyez le bienvenu dans cette
20 Cour.

21 Avant de commencer, je vais demander à l'huissier d'audience de bien vouloir vous
22 aider à prêter serment en vous lisant le libellé de ce serment pour que vous puissiez, s'il
23 vous plaît, le répéter.

24 Huissier d'audience, s'il vous plaît.

25 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

26 LE TÉMOIN : Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la vérité, rien que la
27 vérité.

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Monsieur le témoin.

1 Maintenant que vous avez prêté serment, puis-je vous demander de confirmer que vous
2 comprenez ce que ce serment signifie ?

3 LE TÉMOIN : Oui.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Comprenez-vous qu'il signifie
5 que vous devez répondre aux questions qui vous sont posées et vous devez répondre
6 de manière juste et exacte au mieux de vos connaissances et de vos croyances ?

7 LE TÉMOIN : Oui.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, comme cela
9 vous a été expliqué par l'Unité des victimes et des témoins au cours du processus de
10 familiarisation, vous aurez d'abord à répondre aux questions de l'Accusation, en
11 premier lieu, M^e Badibanga, puis à celles des représentants légaux des victimes, qui ne
12 sont pas encore présents dans la salle mais qui sont sur le point d'arriver — il s'agit de
13 M^e Zarambaud et de M^e Douzima Lawson. Et pour finir, c'est la Défense qui vous
14 posera des questions.

15 Comme vous le savez, la Chambre a mis en place des mesures afin de préserver votre
16 identité pour qu'elle ne soit pas connue du public. C'est pourquoi, au cours de votre
17 déposition, on s'adressera à vous comme étant « Monsieur le témoin » ou comme
18 « témoin 0173 ». Votre voix ainsi que l'image de vous qui sont diffusées à l'extérieur de
19 la salle d'audience sont modifiées, de façon à ce que vous ne puissiez pas être identifié
20 par le public à l'extérieur de ce prétoire.

21 Nous parlons des langues différentes, c'est pourquoi il y a un service d'interprétation
22 qui nous permet de nous comprendre, mais il est important que vous parliez plus
23 lentement qu'à l'accoutumée pour permettre aux interprètes de capter au mieux
24 l'essence de vos propos.

25 Ça peut paraître contre naturel et il se peut que, spontanément, vous accélériez votre
26 débit. À ce moment-là, je vous rappellerai de bien vouloir ralentir. Ceci est dû à des
27 raisons purement pratiques et ne saurait en aucun cas vous décourager de parler. Et si
28 jamais vous éprouviez des difficultés vis-à-vis de l'interprétation, je vous en prie, dites-

1 nous-le et nous y remédierons.

2 Bien. La Chambre a désormais quelques questions à vous poser avant de commencer
3 votre déposition à proprement parler.

4 Monsieur le témoin, avez-vous eu la possibilité de lire ou de vous faire lire la ou les
5 déclarations que vous avez faites à la Cour ?

6 LE TÉMOIN : Oui.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : À l'époque, lorsque vous avez
8 fait la ou les déclarations, l'avez-vous fait de manière volontaire ?

9 LE TÉMOIN : Oui.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Avons-nous des problèmes de
11 transcription en version anglaise, parce qu'il semblerait que les réponses n'apparaissent
12 pas ?

13 Monsieur le témoin, l'interprète ne vous entend pas. Pourriez-vous, s'il vous plaît,
14 parler un tout petit peu plus fort ?

15 LE TÉMOIN : *(Intervention inaudible)*

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Il va falloir que je vous pose une
17 nouvelle fois les questions afin que nous puissions avoir vos réponses consignées à la
18 transcription de cette audience.

19 Avez-vous eu, Monsieur le témoin, la possibilité de lire ou de vous faire lire « le » ou les
20 déclarations que vous avez faites à la Cour ?

21 LE TÉMOIN : Oui.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : À l'époque, lorsque vous avez
23 fait ces ou ces... cette déposition — pardon —, l'avez-vous fait volontairement ?

24 LE TÉMOIN : *(Intervention inaudible)*

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Là encore, l'interprète indique
26 qu'il ne vous entend pas.

27 Pourriez-vous, s'il vous plaît, répéter votre réponse ?

28 LE TÉMOIN : Oui.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.

2 L'information ou les informations que vous avez fournies dans votre ou vos
3 déclarations sont-elles justes et exactes, du mieux de votre connaissance et de votre
4 compréhension ?

5 LE TÉMOIN : Oui.

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Si les parties ou la Chambre
7 souhaitaient verser votre ou vos déclarations en tant qu'élément de preuve à cette
8 affaire, avez-vous une quelconque objection ?

9 LE TÉMOIN : Non.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Avez-vous des doutes ou
11 pouvons-nous commencer l'interrogatoire de l'Accusation ?

12 LE TÉMOIN : Nous pouvons commencer. Il n'y a pas de problème.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

14 Maître Badibanga, vous avez la parole.

15 M. BADIBANGA : Je vous remercie, Madame le Président.

16 QUESTIONS DU PROCUREUR

17 PAR M. BADIBANGA : Bonjour, Monsieur le témoin.

18 LE TÉMOIN : Bonjour.

19 M. BADIBANGA : Vous l'avez entendu, je m'appelle Jean-Jacques Badibanga. Je suis
20 membre du Bureau du Procureur, et c'est donc moi qui vais vous poser des questions
21 pour le compte de l'Accusation.

22 Alors, notre entretien suivra un canevas assez simple : je commencerai par vous
23 demander de vous présenter, j'aurai quelques questions sur votre identité. Ensuite, nous
24 parlerons un tout petit peu de votre situation professionnelle. Et après cette partie
25 introductive qui est assez brève, nous aborderons les événements dont vous avez été
26 témoin, événements qui vous valent d'être présent aujourd'hui devant la Cour pénale
27 internationale.

28 Alors, M^{me} le président vous l'a aimablement expliqué, et vous constatez peut-être que

1 je fais déjà un effort de parler lentement. L'objectif, c'est de permettre que les interprètes
2 fassent leur travail, mais également les sténotypistes qui doivent transcrire nos paroles.
3 Et donc, il y a une règle qui a été instituée devant ce tribunal que nous appelons la
4 « règle des cinq secondes ». Ça veut dire que, lorsque je vous pose une question, nous
5 vous demandons de compter mentalement jusqu'à cinq avant de commencer à
6 répondre, c'est le temps que les interprètes finissent et que les sténotypistes finissent
7 également de transcrire. Et de même, quand vous m'avez répondu, je dois attendre cinq
8 secondes avant de poser la question suivante.

9 Est-ce que ça ira pour l'aspect pratique ?

10 LE TÉMOIN : *(Intervention inaudible)*

11 M. BADIBANGA : Très bien.

12 Une dernière précision encore — c'est lié à la sécurité, dirais-je, ou aux conditions de ce
13 témoignage : vous savez... vous voyez derrière vous qu'il y a un volet qui a été baissé ;
14 ça permet que le public ne puisse pas vous voir. Et comme vous l'a expliqué M^{me} le
15 Président, sur les écrans, votre visage et votre voix ne pourront pas être identifiés ou
16 identifiables.

17 Cependant, on entend ce que vous dites... ce que vous dites ou ce que vous direz à
18 l'extérieur. Donc, nous allons voyager un peu pendant tout votre témoignage entre des
19 parties à huis clos et des parties en audience publique. La plus grande partie de votre
20 témoignage se fait en audience publique. Ça veut dire qu'à l'extérieur on entend ce que
21 vous dites, même si on ne peut pas reconnaître votre voix. Ce à quoi je vous
22 demanderai de faire attention, c'est que, lorsque nous sommes en audience publique,
23 vous ne donnez pas des informations qui permettent de vous identifier, du genre votre
24 emploi, où est-ce que vous vivez et ce genre d'informations. Donc, en audience
25 publique, vous ne les donnez pas. Mais également, pour protéger d'autres témoins,
26 vous ne mentionnez pas de noms d'autres témoins ou d'autres personnes lorsque nous
27 sommes en audience publique.

28 Est-ce que cela vous convient ?

1 LE TÉMOIN : Oui.

2 M. BADIBANGA : Je vous remercie.

3 Alors, Madame le Président, à ce stade, afin d'aborder les questions usuelles d'identité,
4 avec votre permission, je souhaiterais que nous passions à huis clos partiel.

5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Greffier d'audience, s'il vous
6 plaît, passons à huis clos (*sic*).

7 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 57*)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 9 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 10 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (*Passage en audience publique à 10 h 07*)

5 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
6 Président.

7 M. BADIBANGA :

8 Q. Monsieur le témoin, où étiez-vous quand les troupes du MLC sont arrivées en
9 République centrafricaine ?

10 LE TÉMOIN :

11 R. J'étais à Bangui.

12 Q. Est-ce que vous vous rappelez à quel mois cet... cet événement a eu lieu ?

13 R. Oui, il y avait deux événements. Premièrement, ils étaient venus au milieu de... c'était
14 entre juin, comme ça ; et deuxièmement, ils étaient venus presque à la fin de
15 l'année 2002. Donc, je n'ai pas vraiment des précisions à la tête.

16 Q. Est-ce que vous savez comment s'est passée leur arrivée ?

17 R. Ils étaient venus de Zongo à Bangui, c'est-à-dire ils ont traversé la rivière Oubangui.

18 Q. Vous étiez à Bangui, mais étiez-vous tout près lorsqu'ils traversaient ? Les avez-vous
19 vus traverser ?

20 R. Dans la première opération, non. Deuxième opération, j'étais en ville ; donc, j'avais vu
21 leur traversée.

22 Q. Ils ont traversé, dites-vous, de Zongo à Bangui, ils ont traversé la rivière Oubangui ;
23 étaient-ils sur des barques, des bateaux, tout autre moyen de transport ?

24 R. Ils avaient traversé par les bacs.

25 Q. Est-ce que vous pouvez faire une estimation du nombre de soldats que vous avez
26 vus traverser ou qui ont traversé à ce moment-là, à votre connaissance ?

27 R. Oui, il y avait plusieurs rotations ; selon mes estimations, ça devait être des (*phon.*)
28 bataillons.

1 Q. Et selon votre estimation, un bataillon compte à peu près combien de soldats ?

2 R. Un bataillon compte de 750 à 1000, hein, ça dépend de... des organisations militaires.

3 Q. Au moment où a eu lieu cette traversée, quelle était la situation politique de la
4 République centrafricaine ? À votre connaissance, qu'est-ce qui justifiait cette... cette
5 intervention des troupes du MLC ?

6 R. Leur... Ils étaient venus à la rescousse du président Patassé, quand son régime était
7 menacé : premièrement par Kolingba et, en deuxième lieu, c'était par le général Bozizé.

8 Q. J'entends que lorsque vous dites « premièrement, par Kolingba », vous faites
9 référence à la première intervention ; et puis, quand vous dites « ensuite, par Bozizé »,
10 vous faites référence à la seconde intervention ; est-ce bien exact ?

11 R. Oui.

12 Q. Nous sommes ici pour débattre essentiellement de la seconde intervention dont vous
13 venez de parler — celle qui a eu lieu en... en 2002.

14 Très brièvement, puisque vous avez fait référence à la première intervention,
15 savez-vous à peu près combien de temps elle a duré, combien de temps les troupes sont
16 restées en République centrafricaine lors de la première intervention ?

17 R. La première intervention... La première intervention était vite fait, ils avaient pas fait
18 plus de quatre à cinq jours.

19 Q. Concentrons-nous maintenant sur la seconde intervention si vous voulez bien.

20 Vous dites que le régime... ils sont venus pour soutenir le régime du président Patassé.
21 Savez-vous qui a décidé de l'intervention des troupes du MLC en République
22 centrafricaine en 2002 ?

23 R. C'était le président Patassé, hein.

24 Q. Alors, vous ne vous rappelez pas à quelle date ils sont arrivés précisément, vous
25 avez dit « dans le courant de la fin de l'année 2002 », mais est-ce que vous savez
26 combien de temps ils sont restés en Centrafrique ?

27 R. Oui, ils sont restés à peu près six mois à sept mois, comme ça ; je m'en souviens.

28 Q. Connaissez-vous la date exacte de leur départ de la République centrafricaine ?

1 R. Oui. C'était le 15 mars 2003.

2 Q. Et est-ce qu'un événement particulier a... explique ce départ soudain au
3 15 mars 2003, à votre connaissance ?

4 R. Ils étaient repoussés par les éléments du général Bozizé et ils étaient contraints de
5 traverser la rivière de l'autre côté.

6 Q. Je vous ai demandé tout à l'heure qui a décidé de l'intervention des troupes du MLC
7 en République centrafricaine et vous avez répondu « le président Patassé ».

8 Le président Patassé avait-il l'autorité ou le pouvoir pour donner ordre aux troupes du
9 MLC de venir en République centrafricaine ?

10 R. Je peux dire oui. En plus de ça, aussi, ils étaient en connivence avec Jean-Pierre
11 Bemba car le MLC se ravitaillait en République centrafricaine. Donc, ils ne pouvaient
12 pas voir la chute du régime Patassé. Ça, ça n'allait pas « leur » arranger.

13 Q. La difficulté, souvent, lorsqu'un témoin accepte de témoigner devant... devant une
14 Cour, c'est que lui connaît les faits de manière plus précise que les personnes présentes
15 dans la salle, et donc, parfois, il fait ce qu'on appelle des raccourcis de langage.

16 Alors, ici, par exemple, vous venez de dire — et je vais citer vos paroles : « Ils étaient en
17 connivence avec Jean-Pierre Bemba. Donc, ils ne pouvaient pas voir la chute de Patassé.
18 Ça n'allait pas les arranger. »

19 Pour quelqu'un qui est profane, il peut ne pas tout à fait comprendre ce que vous venez
20 de dire parce que vous dites « ils ne pouvaient pas voir la chute de Patassé », mais nous
21 ne savons pas qui est ce « ils », et « ça n'allait pas les arranger », et on ne sait pas très
22 bien de qui vous parlez.

23 Donc, nous allons essayer, vous et moi, de faire l'effort de chaque fois mettre des noms
24 précis pour être sûrs que la Chambre et toutes les personnes qui suivent peuvent nous
25 comprendre.

26 Donc, je reprends ma question. Vous avez dit : « Ils étaient en connivence avec Jean-
27 Pierre Bemba. »

28 Qui était en connivence avec Jean-Pierre Bemba, selon vous ?

1 R. Le président Patassé.

2 Q. Cinq secondes.

3 R. Le président Patassé, voilà.

4 Q. Très bien.

5 Et là aussi, l'interprète n'avait pas eu le temps de noter votre réponse. Vous avez dit :

6 « car le MLC... en République centrafricaine » ; il manque un bout de phrase.

7 Donc, le président Patassé et Jean-Pierre Bemba étaient en connivence pour quelles
8 raisons ?

9 R. Le MLC se ravitaillait en République centrafricaine. C'était leur base arrière. Donc,
10 tout leur carburant venait de là, la ration pour les militaires, le sel, par exemple, et la
11 farine venaient de la République centrafricaine. Les munitions aussi, des fois, ça venait
12 aussi de la République centrafricaine. Donc, Patassé était très important pour le
13 Mouvement de la libération du Congo. Donc, leurs relations étaient très étroites, donc
14 Jean-Pierre Bemba ne pouvait pas voir la chute de Patassé, c'est-à-dire s'il y a chute de
15 Patassé, ça va répercuter aussi sur leur mouvement de l'autre côté.

16 Q. Étiez-vous, vous-même, membre du MLC ou un soldat au sein du MLC ?

17 R. Non, je n'étais pas membre du MLC.

18 Q. Alors, comment savez-vous ce que vous venez de nous dire en disant « je savais
19 qu'ils se ravitaillaient ou qu'ils en avaient besoin pour le ravitaillement », et cetera.

20 Ici, avant que vous ne répondiez, je vous rappelle que nous sommes en audience
21 publique et qu'il faut donc faire attention à ne pas évoquer des éléments qui vous
22 identifient. Si la réponse que vous donnez risque de vous identifier, alors, dans ce cas-
23 là, nous y reviendrons lorsque nous serons à huis clos. Par exemple, si vous devez dire
24 « X m'a dit cela », on peut réussir à faire des recoupements.

25 Donc, je répète ma question : comment saviez-vous, en fait, cette information que vous
26 venez de nous donner ?

27 R. J'avais des amis au sein du Mouvement de la libération du Congo. Ce sont eux qui
28 m'informaient.

1 Q. Le MLC, dites-vous, a traversé de Zongo pour arriver à Bangui sur le bac.

2 Qu'ont-ils fait à leur arrivée à Bangui ? Se sont-ils... ont-ils établi une base ou un camp à
3 un endroit quelconque, à votre connaissance ?

4 R. Oui, mais comme le pays était en guerre, ils étaient obligés de te (*phon.*) déployer
5 directement sur le terrain.

6 Q. Êtes-vous au courant de la manière dont ils se sont déployés, et si oui, voulez-vous
7 bien nous en faire part ?

8 R. Il y avait deux axes dans la rébellion avancée. Il y avait l'axe Damara ainsi que l'axe
9 Bossembelé-Bossangoa. Donc, automatiquement, ils étaient obligés de suivre ces deux
10 axes pour contrer l'avancée des... des rebelles.

11 Q. Deux bataillons, avez-vous dit, sont arrivés en République centrafricaine.

12 Est-ce que les deux bataillons ont chacun été sur l'un des axes, ou la répartition était
13 différente ?

14 R. Ils avaient scindé les deux bataillons en deux : l'autre partie sur l'axe Damara et
15 l'autre sur l'axe Bossembelé-Bossangoa.

16 Q. Est-ce que ces bataillons avaient une dénomination particulière ? C'est-à-dire,
17 souvent, lorsqu'on parle d'armée, on nous dit, je ne sais pas, « premier bataillon »,
18 « deuxième bataillon », et cetera. Est-ce que ces bataillons avaient une dénomination
19 dans ce sens ?

20 R. Je n'avais pas fait l'effort d'avoir les noms des deux bataillons.

21 Q. Un bataillon, dites-vous, c'est 700 à 1 000 personnes, mais ces bataillons étaient-ils
22 divisés en plus petites unités à l'intérieur du bataillon même ?

23 R. Dans un bataillon, il y a des compagnies. En dessous des compagnies, il y a des
24 pelotons et des sections.

25 Q. L'ensemble de ces troupes du MLC, l'ensemble de ces deux bataillons avait-il un
26 commandement unique, et si oui, qui était à la tête de ce commandement ?

27 R. Oui, il y avait un commandant unique.

28 Je peux... je peux citer son nom ?

1 Q. Tout à fait.

2 R. Il y avait un commandant unique. Il s'appelait Mustapha Mukiza.

3 Q. En dessous du commandant Mustapha Mukiza, y avait-il d'autres officiers dont vous
4 vous rappelez le nom ?

5 R. Oui. Il y avait le défunt commandant René, il y avait Kamisi, il y avait Coup-par-
6 Coup, il y avait Brown. Il y avait plusieurs officiers. Les autres, bon, je ne maîtrise pas
7 leurs noms.

8 Q. Ai-je bien compris que Mustapha Mukiza était à l'ensemble... à la tête — pardon —
9 de l'ensemble des troupes du MLC ? C'est bien exact ?

10 R. Oui.

11 Q. Est-ce que vous savez qui dirigeait chacun des deux bataillons qui ont pris les
12 différents axes ?

13 R. À l'axe Damara, Mustapha lui-même était en tête avec Kamisi. Et de l'autre côté, il y
14 avait René et Coup-par-Coup, ainsi que d'autres commandants de bataillon dont je ne
15 connais pas le nom, et d'autres commandants de compagnie dont je ne connais pas le
16 nom.

17 Q. Là aussi, sans entrer dans trop de détails, je voudrais simplement que vous nous
18 disiez si vous avez eu des contacts personnels avec ces différents officiers. Est-ce que
19 vous les avez rencontrés, que ce soit Mustapha Mukiza ou les autres que vous avez
20 mentionnés, ou bien il s'agit simplement de noms dont vous avez entendu parler ?

21 R. Non, je les ai rencontrés. De temps en temps, (Expurgée) quand il
22 venait à Bangui. Et en deux reprises, j'étais parti le voir jusqu'à Damara d'où il... il avait
23 envoyé quelqu'un me chercher à la maison pour que j'aille lui rendre visite au niveau de
24 Damara.

25 Q. Vous aviez mentionné tout à l'heure les compagnies, les pelotons, les sections.

26 Est-ce que vous sauriez par hasard qui commandait les différentes compagnies, qui
27 étaient les commandants de compagnie au sein du MLC ?

28 R. Ils étaient déployés au front. Je ne pouvais pas connaître tout ce monde parce que je

1 ne partais pas en expédition au front.

2 Q. Tout au long du conflit, vous avez parlé tout à l'heure de six à sept mois.

3 Est-ce que les troupes de MLC sont restées de taille égale, c'est-à-dire les deux bataillons
4 que vous nous avez mentionnés, ou bien il y a eu d'autres mouvements ?

5 R. Il y avait aussi des relèves, et que des fois ils ont demandé aussi des renforts quand il
6 y avait vraiment des affrontements intenses.

7 Q. Ces renforts dont vous parlez, s'agissait-il aussi d'un bataillon ou d'unité... d'une
8 unité plus petite ?

9 R. Ce n'étaient pas des bataillons. Ça doit être une compagnie, selon les informations
10 que j'avais.

11 Q. Et est-ce que vous savez sur quel axe ce renfort a été déployé ?

12 R. Ils avaient renforcé beaucoup plus l'axe Bossembelé-Bossangoa-Bozoum et
13 Bossempaté, c'est là où il y avait vraiment des affrontements très, très forts et qu'il y
14 avait aussi l'appui de l'armée tchadienne derrière, les éléments de Bozizé ; c'est là où ils
15 avaient beaucoup renforcé.

16 Q. Avez-vous eu l'occasion de savoir qui commandait ce... cette compagnie
17 supplémentaire qui a été déployée sur l'axe Bozoum ?

18 R. Non.

19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : J'aimerais demander au témoin
20 de faire à nouveau référence aux types de forces qui combattaient dans la région, car la
21 transcription en anglais est manquante. Il nous manque un certain nombre
22 d'informations.

23 Q. Donc, la question était : « Savez-vous sur quel axe étaient déployées ces troupes de
24 renfort ? »

25 Et vous avez répondu : « Sur l'axe de Bossembelé-Bossangoa-Bozoum et Bossempaté.
26 C'est là qu'il y avait beaucoup de renforts, et également, l'armée de Bozizé. » Mais qui
27 d'autre était dans cette région, s'il vous plaît ?

28 LE TÉMOIN :

1 R. Il y avait aussi... il y avait aussi des gardes... des gardes présidentiels, des GP, des
2 éléments d'Ange-Félix Patassé — le président Patassé —, qui appuyaient aussi les
3 éléments du MLC sur cet axe-là, de Bossembélé-Bozoum.

4 M. BADIBANGA : Merci, Madame le Président.

5 Q. Monsieur le témoin, je vais un tout petit peu insister avec la question de M^{me} le
6 Président, puisque sur le *transcript* en français, nous avons un élément d'information.
7 Vous nous avez parlé de troupes de Bozizé et vous avez parlé d'un appui que
8 recevaient ces troupes de Bozizé, voulez-vous bien nous dire qui appuyait les troupes
9 de Bozizé ?

10 LE TÉMOIN :

11 R. Au début, quand il y avait l'affrontement, les éléments de Bozizé n'étaient pas
12 appuyés, il y avait seulement des rebelles. Mais quand l'ampleur des massacres a
13 commencé à devenir un peu fort, l'armée tchadienne a été obligée d'intervenir dans
14 cette histoire.

15 Q. Quelle... quelle est la position la plus élevée que ces troupes ont atteint sur l'axe
16 Bozoum ? Je ne sais pas si ma question est claire. Je peux la réexpliquer peut-être.
17 Vous avez dit que les troupes ont été déployées sur l'axe Bozoum-Bossangoa. On a
18 également l'axe supplémentaire avec Bossembélé. Mais je voudrais savoir quelle est la
19 ville la plus avancée, ou la localité la plus avancée qui a été atteinte par ces troupes ?

20 R. C'étaient Bossangoa et Bozoum.

21 Q. Et en ce qui concerne l'axe Damara, quelle était la position la plus avancée qui a été
22 atteinte par ces troupes ?

23 R. Sibut.

24 Q. Vous avez été un peu vite. Voulez-vous répéter le nom de la ville ?

25 R. La ville de Sibut.

26 Q. Est-ce que vous savez, d'un point de vue stratégique, pourquoi les troupes du MLC
27 se sont positionnées dans ces villes que vous venez de mentionner ?

28 R. Ce sont les deux axes qui mènent vers le Tchad, donc les éléments de Bozizé aussi

1 venaient vers le Tchad. C'est pour cela que les éléments de... les éléments de MLC ont
2 positionné leurs forces dans ces deux axes pour contrer l'avancée des éléments de
3 Bozizé.

4 Q. Et pendant que ces troupes étaient dans ces villes, qui sont beaucoup plus haut, nous
5 dites-vous, dans l'axe vers le Tchad, quelle était la situation à Bangui, au point de vue
6 militaire, bien entendu — l'occupation militaire ?

7 R. Oui. La station à Bangui, c'était impeccable, mais il y avait des actions par-ci, par-là,
8 surtout au niveau du PK 13, au marché de bétail. Et la situation n'était pas vraiment
9 calme. Il y avait des exactions. Merci (*phon.*).

10 Q. Nous allons parler des exactions dans quelques minutes. Je voulais juste savoir s'il y
11 avait encore des troupes qui étaient présentes dans Bangui pendant ce... ce moment-là,
12 ou s'il n'y avait plus du tout de militaires dans la ville de Bangui.

13 R. Il y avait des militaires... des militaires de l'armée centrafricaine, dont le président
14 Patassé n'avait pas vraiment confiance en eux. Et puis, il y avait quelques éléments du
15 MLC, mais pas plus de deux à trois sections qui étaient restées à Bangui, ainsi que
16 quelques éléments GP, la garde présidentielle du Président Patassé. Et le reste des
17 troupes, elles étaient déployées sur le terrain, surtout les éléments du MLC ; ils étaient
18 tous, presque, au front.

19 Q. Où se trouvait le commandant des opérations, Mustapha Mukiza, lui-même,
20 pendant que les troupes étaient sur ces différents axes ?

21 R. Il était en mouvement. Il était à Damara. Des fois, il venait à Bangui pour ravitailler
22 les troupes. Et il attendait l'arrivée aussi de René, de l'autre côté de
23 Bossangoa-Bossembelé. Et aussi, il venait lui donner le compte rendu du front, là-bas.
24 Des fois, il partait sur le front lui-même. Vraiment, il était en mouvement ; c'était lui le
25 chef. Il était en mouvement.

26 Q. Vous nous avez cité un certain nombre d'officiers militaires du MLC qui étaient en
27 République centrafricaine pendant cette période. En dehors de ces officiers militaires,
28 est-ce qu'il y avait d'autres représentants ou membres du MLC qui étaient présents à

1 Bangui ou en République centrafricaine à cette époque ?

2 R. Oui. Il y avait un représentant des MLC à Bangui, qui s'appelait Atandele Soge,
3 actuellement, il est député. Il y avait un civil, mais qui était souvent au front avec les
4 éléments ; il s'appelait Maurice Zekoua... Maurice Zeka, dans... Il y avait aussi quelques
5 éléments civils parmi... donc, il y avait M. Delphin (*phon.*), qui était chargé des finances ;
6 lui aussi, il était à Bangui pour des soins. Donc, il était aussi en mouvement avec ceux
7 qui étaient restés à Bangui.

8 Q. Est-ce que ces personnes occupaient un rôle quelconque ou jouaient un rôle dans le
9 fonctionnement général du MLC ?

10 R. Oui, M. Atandele était en mouvement. Il achetait des histoires pour le
11 monsieur (*phon.*), des pièces de rechange. C'est lui qui... qui était dans la logistique, je
12 peux dire — dans le terme militaire. Il s'occupait du carburant. Il partait aussi l'aéroport
13 pour envoyer d'autres histoires à Gbado, parce qu'il y avait les Antonov qui venaient
14 aussi prendre des histoires à Bangui. Et il envoyait aussi des histoires à Zongo pour les
15 militaires. Vraiment, il était en mouvement, il était en contact avec des autorités civiles
16 ainsi que quelques autorités militaires à Bangui.

17 Q. Savez-vous ou avez-vous pu savoir pour le compte de qui M. Atandele Soge
18 effectuait toutes ces opérations, notamment tous ces achats que vous venez de
19 mentionner ?

20 R. Il le faisait pour le compte du MLC. Et il achetait aussi pour le président du MLC —
21 Jean-Pierre Bemba.

22 Q. Vous venez de parler d'avions Antonov qui venaient prendre des « histoires » pour
23 les militaires à Bangui. Voulez-vous nous dire à qui appartenait ces Antonov et
24 qu'est-ce qu'ils venaient chercher... quelles sont ces « histoires » qu'ils venaient prendre
25 à Bangui ?

26 R. Bon, je ne partais pas à l'aéroport, mais j'étais au courant à partir d'Atandele qui...
27 « Voilà, il y a l'avion qui est venu, nous sommes partis à l'aéroport déposer le matériel,
28 les histoires »... Je sais pas, il y avait beaucoup de choses qui partaient aussi à Gbado,

1 parce qu'à cette époque, il y avait aussi la guerre de l'autre côté. il y avait le carburant,
2 les rations militaires, les rations privées du chef du MLC. Même des munitions, ça
3 partait aussi comme ça.

4 Q. Je vérifiais juste si la transcription en anglais suivait le rythme de vos paroles. Vous
5 avez réussi à bien adopter la règle des cinq secondes, mais vous avez un tout petit peu
6 oublié l'autre règle, c'est-à-dire que même pendant que vous parlez, allez un tout petit
7 peu plus lentement, parce qu'il faut que les interprètes puissent vous suivre. Et tout le
8 monde ne connaît peut-être pas toujours le contexte.

9 Par exemple, je viens d'entendre que vous avez dit rapidement « Gbado », mais pour
10 quelqu'un qui ne sait pas, il risque de rater le mot, de ne pas le comprendre. Donc, que
11 voulez-vous dire par ce mot, justement — « Gbado » ?

12 R. Gbadolite, c'est le fief du MLC, à l'époque. C'est là où résidait le président du MLC.
13 C'est là où il y avait même l'état-major général du MLC. C'est la ville de Gbadolite — la
14 ville du défunt président Mobutu.

15 Q. Vous dites donc que ces avions Antonov voyageaient entre la ville de Gbadolite, que
16 vous venez de mentionner, et Bangui ; est-ce bien exact ?

17 R. Oui.

18 Q. Vous venez un tout petit peu de nous parler du rôle d'Atandele Soge. Voulez-vous
19 nous en dire un tout petit peu sur le rôle de l'autre personne que vous avez
20 mentionnée — vous avez parlé d'un certain Zeka ?

21 R. Oui. Maurice Zeka, (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 Mais il n'était pas militaire. Lui aussi, il était chargé de faire le mouvement de la
24 logistique, quoi — amener des histoires de Bangui peut-être à Damara, de Damara
25 (*inaudible*). Il était dans le mouvement, mais il n'était pas militaire.

26 Q. Tout à l'heure, vous avez fait allusion à des exactions, sans plus de précisions que
27 cela. Voulez-vous nous dire de quelles exactions êtes-vous au courant ou avez-vous
28 entendu parler ou avez-vous assisté vous-même ?

1 R. Oui, il y en avait beaucoup que j'avais entendues. Je n'ai pas assisté parce que j'étais
2 au front pour assister dans toutes ces histoires. Mais dans les effets collatéraux, on
3 sentait ça au niveau de Bangui. Il y avait des exactions que les éléments du MLC
4 commettaient. Il y avait des exactions aussi commises par les éléments de la garde
5 présidentielle, dont... conduite par Abdoulaye Miskine. Il y avait... la situation des
6 exactions et des crimes était presque généralisée, hein, dans tous les deux côtés.

7 Q. Nous allons essayer d'être un tout petit peu systématiques et de diviser ce grand
8 chapitre par des petits sous-chapitres.

9 Commençons peut-être par les exactions dont vous avez entendu dire qu'« ils » auraient
10 été « commis » par les éléments du MLC.

11 De quel type d'exactions parlons-nous ? De quel type de crimes parlons-nous ici ?

12 R. Les éléments, ils étaient en guerre. Mais en plus de ça, ces éléments n'étaient pas
13 payés. Ils étaient obligés de faire tout pour avoir l'argent. Donc, ils s'en prenaient aux
14 commerçants, surtout commerçants musulmans tchadiens... d'origine tchadienne, parce
15 qu'il y a beaucoup de commerçants centrafricains sont d'origine tchadienne. Ils s'en
16 prenaient souvent à eux. Et puis, il y avait aussi les éleveurs, qui étaient souvent
17 massacrés au niveau de la forêt, là-bas. On prenait leurs bœufs, on vendait ça à des vils
18 prix.

19 Et puis, tout militaire qui est au front, qui n'est pas payé, il est obligé de rentrer avec
20 quelque chose. Et ces gens passaient avec ces histoires à Bangui, et ils traversaient avec
21 ça à Zongo, au vu et au su de tout le monde.

22 Donc, on appelait même la ville de Zongo, Koweït, pour... parce qu'il y avait le marché,
23 qu'on venait des histoires volées... Il y a un marché à Kinshasa qu'on appelle ça, Koweït.
24 C'est là où « tous » les histoires volées, les gens viennent vendre ça la nuit. Et les gens,
25 ici, ils ont transformé la ville de Zongo au marché Koweït, donc il y avait beaucoup des
26 histoires là-bas, que les militaires portaient vendre... que, vraiment, il y avait beaucoup
27 des exactions, au niveau de PK 12, au niveau de Bossembelé, au niveau de Sibut et
28 Damara, au niveau de Bossangoa. Ça, c'est... c'est terrible, c'est terrible. Ça, c'est ce que

1 je peux vous dire.

2 Mais on voyait des effets passer. Même moi, (Expurgée)

3 (Expurgée), pour traverser après

4 avec ça à Zongo. Et des fois, ils venaient aussi déposer pour qu'on puisse vendre ça sur
5 place.

6 Je faisais aussi des histoires pour les aider à vendre leurs histoires qu'ils amenaient du
7 front.

8 Q. Nous y viendrons un tout petit peu plus tard. Je voudrais juste que vous réexpliquiez
9 ce que vous venez de dire à propos de... de Koweït. Je veux être sûr que nous avons
10 tous bien compris. Voulez-vous réexpliquer exactement ce que vous vouliez dire par
11 là ?

12 R. Le marché Koweït s'était créé à Kinshasa après le pillage en 92. Quand les gens ont
13 pillé la ville, ils avaient créé un marché au niveau de Bongolo, qu'on appelait ça
14 « Koweït ». Mais quand il y a eu aussi des exactions, des éléments de MLC, ils
15 amenaient beaucoup des histoires — des moteurs, du matériel de magasins, des pagnes,
16 et tout ça, là, des articles divers —, et qu'ils amenaient ça directement à Zongo. C'est à
17 ce moment-là que le... Zongo... Zongo était transformé au marché Koweït.

18 M. BADIBANGA : Madame le Président, avec votre permission, je voudrais juste aller
19 très brièvement à huis clos partiel, pour quelques minutes.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le greffier d'audience,
21 passons, s'il vous plaît, à huis clos partiel.

22 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 50)*

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 24 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 25 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (*Passage en audience publique à 10 h 57*)

27 M. LE GREFFIER (interprétation) : Madame le Président, nous sommes en audience
28 publique.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, nous allons
2 maintenant faire une pause d'une demi-heure. Vous pouvez vous reposer, prendre une
3 tasse de thé ou de café. Il est quasiment 11 h. Nous reprendrons à 11 h 30.

4 Je vais demander au greffier d'audience, s'il vous plaît, de bien vouloir passer à huis
5 clos afin que le témoin puisse être raccompagné hors du prétoire.

6 *(Passage en audience à huis clos à 10 h 58)*

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 *(L'audience, suspendue à 11 h 01, est reprise à huis clos à 11 h 34)*

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 *(Passage en audience publique à 11 h 36)*

18 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes, Madame le Président, en audience
19 publique.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.

21 Monsieur le témoin, soyez de nouveau le bienvenu.

22 LE TÉMOIN : Merci.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : J'espère que vous avez été en
24 mesure de vous reposer un petit peu ?

25 LE TÉMOIN : Je me suis reposé un peu.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Êtes-vous disposé à poursuivre
27 votre déposition ?

28 LE TÉMOIN : Oui, Madame la Présidente.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, je dois vous
2 rappeler une nouvelle fois d'essayer de parler un peu lentement. Vous avez bien
3 respecté la règle des 5 secondes, et nous vous en remercions. Mais dans vos réponses,
4 vous parlez parfois un tout petit peu trop vite, ce qui rend la tâche de nos interprètes et
5 de nos sténotypistes un peu plus compliquée. Ils nous demandent donc de vous
6 rappeler d'essayer de ralentir un petit peu votre débit.

7 Maître Badibanga, vous avez la parole, et nous sommes en audience publique.

8 M. BADIBANGA : Merci, Madame le Président.

9 Q. Lorsque nous nous sommes quittés avant la pause, Monsieur le témoin, nous
10 parlions des exactions, et vous avez mentionné des objets pillés. Alors, avant qu'on ne
11 parle de la façon dont ces objets pillés étaient écoulés, je voudrais que nous parlions de
12 la façon dont ils étaient acquis, comment est-ce que les pillages se sont passés.

13 Avez-vous connaissance de... d'incidents spécifiques de pillages, de certaines
14 circonstances particulières ou de certains pillages particuliers qui se seraient commis
15 pendant cette période et qui auraient été commis les soldats du MLC ?

16 LE TÉMOIN :

17 R. Oui. Est-ce que nous sommes en huis clos ou bien... ?

18 Q. Non. Comme vous l'a indiqué M^{me} le Président, nous sommes en audience publique ;
19 donc vous pouvez éventuellement référer à un incident que vous connaissez de manière
20 générale. Mais si vous vous... vous préférez que nous allions à huis clos, on peut
21 brièvement aller à huis clos tout de suite, si ça vous met plus à l'aise pour entamer ce
22 chapitre.

23 R. Oui, j'ai un cas mais je préfère que ça soit à huis clos.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Greffier d'audience, s'il vous
25 plaît, passons à huis clos partiel.

26 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 40)*

27 *(Expurgée)*

28 *(Expurgée)*

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 29 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 30 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 *(Passage en audience publique à 11 h 46)*

12 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
13 Président.

14 M. BADIBANGA :

15 Q. Vous nous avez dit, dans la matinée, qu'il y avait beaucoup de biens pillés, puisque
16 vous disiez « ces histoires qui ont été pillées, ces marchandises ».

17 Je... je voudrais que nous revenions au moment du crime, au moment du pillage ; est-ce
18 que vous pouvez nous dire, d'après ce que vous avez su, comment se passaient ces
19 pillages ? Qui ont été les victimes de ces pillages ? Comment est-ce qu'ils étaient commis
20 par ces élément du MLC ?

21 LE TÉMOIN :

22 R. Il y avait le pillage à grande échelle au niveau de Bossangoa et Bossembelé, surtout à
23 Bossangoa ; là, ils ont... les éléments du MLC avaient pillé d'abord la société...
24 Socoda (*phon.*), la société de coton, ils ont pillé aussi beaucoup de commerçants
25 d'origine tchadienne, des musulmans, et à Bossempaté, aussi.

26 Moi, je n'étais pas au front, je voyais seulement ce qu'ils amenaient à Bangui.

27 Vraiment, ils avaient fait beaucoup, beaucoup de mal à la population là-bas. Surtout les
28 éleveurs, parce que les éleveurs marchaient avec leur argent dans leur corps. Ils tuaient

1 les éleveurs, ils les fouillaient, ils prenaient leur... l'argent, ils tuaient les bétails, ils
2 prenaient la viande. Des fois, ils amenaient à Bangui pour vendre la viande déjà ; ils
3 n'amenaient pas les bœufs parce qu'ils n'avaient pas possibilité de conduire ces bœufs,
4 mais on voyait qu'il y avait aussi des viandes qu'ils amenaient comme ça.

5 Et puis, à Bossembelé aussi, il y avait eu beaucoup de crimes. Donc, on voyait, on voyait
6 seulement ce que les gens amenaient... il y avait... ça, c'est connu de tout le monde, ce
7 n'est pas une histoire que moi seul, je peux vous narrer ; ce sont des choses qu'on avait
8 vues. C'était terrible.

9 Q. Merci.

10 Vous avez dit, encore tout à l'heure, « ceci était connu de tout le monde ». Il faut que
11 vous compreniez bien qu'actuellement, c'est vous qui êtes présent pour témoigner
12 devant la Cour, que la Cour n'a pas l'occasion de rencontrer tout le monde.

13 Donc, ce que nous avons besoin de savoir, c'est ce que vous, vous savez, ce que vous
14 avez vu ou que vous avez entendu et dont vous êtes certain. C'est pour ça que nous
15 insisterons sur les connaissances que vous voulez bien partager avec nous.

16 Alors, vous dites que vous n'étiez pas au front, mais vous savez qu'il y a eu ces pillages.

17 Alors, voulez-vous nous expliquer : comment le savez-vous ? Quelle est la base de votre
18 connaissance ?

19 R. J'ai dit bien avant que (Expurgée).

20 (Expurgée)

21 (Expurgée), déjà, qu'ils ont là-bas sur place, c'est-à-dire les moteurs, il y avait beaucoup de
22 choses, des balles de coton, et puis des blocs moteur, des ponts arrières. Souvent, quand
23 ces éléments prenaient un camion, il dépiéçaient ça automatiquement, parce qu'ils
24 savaient que prendre un camion comme ça, même si vous amenez à Zongo, après les
25 chefs vont prendre ça. Il faut d'abord dépiécer le camion, et faire maintenant évacuer ça
26 par étape.

27 (Expurgée)

28 (Expurgée), c'était le camion d'une

1 femme centrafricaine, qu'il avait pris ça à cette femme. Elle est encore à Bangui. Quand
2 le camion amenait le coton, il y avait des moteurs dedans, il y avait des ponts arrière, il
3 y avait des matelas, il y avait des pagnes, que ça venait des fois avec 7-6 militaires
4 quand ils déposent.

5 Après, maintenant, d'autres matériels, on faisait traverser ça directement à Zongo. Et le
6 reste, c'était vendu sur place.

7 (Expurgée)

8 (Expurgée), et les propriétaires d'argent
9 prenaient leur argent.

10 Et c'est comme ça que je peux vous dire qu'il y avait... le pillage était vraiment de
11 grande envergure.

12 Q. Est-ce que les soldats du MLC — quel que soit leur rang, officier ou simple soldat —
13 qui étaient impliqués dans les pillages, se cachaient-ils ou est-ce qu'ils en parlaient
14 ouvertement ?

15 R. Vous savez, les éléments du MLC avançaient, ils avaient quitté Bangui. De Bangui, il
16 y a des villes au fur et à mesure pour arriver à Bossembelé. Pour arriver à Bossangoa, il
17 y a des villes aussi. Pour arriver à Bossemptelé, il y a des localités et donc il y avait
18 beaucoup de commerçants dedans.

19 Le pillage était en quelque sorte... ça commençait de haut jusqu'en bas, c'est-à-dire les
20 hauts gradés aussi pillaient. Vous savez, il y avait même des véhicules que le général,
21 en personne, le commandant des forces avait fait traverser ça à Zongo. C'est connu de
22 tout le monde. Moi, je connais.

23 Il y avait des véhicules, qu'il avait traversé ça à Zongo, des véhicules qu'il avait pillés,
24 pas deux à trois mais plus de quatre à cinq véhicules, hormis les matériels. Donc,
25 beaucoup de matériels étaient stationnés au niveau de Bangui, et de Bangui quand il y
26 avait le mouvement, les... les gens de Bozizé commençaient déjà à repousser les
27 éléments de MLC. Il y a l'exemple que je peux vous donner de la femme du général du
28 commandant Mukiza. À l'époque, sa femme avait chargé tout un camion de

1 marchandises pour amener ça à Mongoumba.

2 Arrivé à Mongoumba, il y avait des éléments centrafricains qui étaient là, de garde.

3 Quand la femme était arrivée, les éléments centrafricains ont intercepté le camion, ils

4 ont dit : « Non vous n'allez pas traverser avec ces histoires ». La femme s'est fâchée, elle

5 a traversé de l'autre côté, c'est-à-dire à Libenge. De là, elle a appelé son mari, elle lui a

6 dit : « Non, ici... », le mari était à Zongo, le commandant des forces. Elle lui a dit : « Ici,

7 les éléments centrafricains de l'autre côté ont intercepté le camion ».

8 Et le commandant en personne, donc Mustapha Mukiza, a donné l'ordre au bataillon

9 qui était à Libenge de traverser à Mongoumba, d'aller récupérer le camion et de piller la

10 ville de Mongoumba. Et la ville était pillée systématiquement. Donc, les éléments n'ont

11 rien laissé. Toute l'armée qui était stationnée au niveau de Libenge, ces militaires ont

12 traversé de l'autre côté, ils ont pillé la ville de Mongoumba, ils ont tout ramené de

13 l'autre côté.

14 Et ça, ça montre déjà comment est-ce que les gens étaient organisés pour le pillage, hein.

15 Je crois jusque là, je me limite un peu, là.

16 Q. Vous venez de dire que le commandant Mukiza avait pillé non pas trois ou quatre,

17 mais quatre ou cinq véhicules.

18 Ces véhicules ont-il été pillés à Bangui ou dans une autre ville ou dans d'autres villes ?

19 R. Il y avait des véhicules pillés d'abord à Bangui, les véhicules de l'élément de Bozizé

20 qui ont fui avec Bozizé. Donc, la maison de Bozizé même était pillée.

21 Il y avait des véhicules récupérés chez eux, il y avait des véhicules pillés en cours de

22 route, c'est-à-dire sur l'axe Damara et l'axe Bossembélé.

23 Il y avait des véhicules aussi pillés au niveau de Socada, à Bossangoa, là où il y avait

24 beaucoup de camions, il y avait beaucoup de jeeps, il y avait beaucoup « des » histoires,

25 beaucoup... j'ai dit « des histoires », c'est-à-dire des marchandises, il y avait beaucoup

26 de coton, des balles de coton, des peaux, ils avaient presque... hein, leur direction

27 technique, donc il y avait beaucoup de pièces de rechange.

28 Là, ils avaient pillé beaucoup « des » histoires, ainsi qu'à Bozoum ; à Bozoum, il y avait

1 aussi une société japonaise là-bas, et d'autres sociétés qui faisaient la route. Là aussi, ils
2 avaient beaucoup pillé.

3 Mais Mustapha, comme lui, il était le chef, à chaque fois qu'il y avait une bonne voiture
4 ou une bonne jeep, c'est « lui qu'on » lui donnait.

5 Et ça partait, ça partait aussi à Gbado, hein, selon les... les informations que les amis
6 m'ont données, ça partait aussi à Gbado.

7 Q. Les véhicules qui ont été pillés sur la route, vous avez dit sur la route de Bossangoa,
8 à... à qui appartenaient-ils ? Étaient-ce également des véhicules qui appartenaient aux
9 soldats de Bozizé qui sont partis, comme vous l'avez mentionné plus tôt, ou bien
10 c'étaient des véhicules qui appartenaient à d'autres personnes ?

11 R. Il y avait aussi les véhicules de commerçant, l'exemple du camion qui transportait le
12 coton, c'était le camion d'un commerçant à Bangui (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée); j'avais vu seulement le coton, ici.

19 Q. Je voudrais maintenant me concentrer un tout petit peu sur les véhicules dont,
20 lui-même, le commandant Mukiza a bénéficié.

21 Lorsque vous dites qu'il les a envoyés... qu'il a fait traverser... qu'il les a envoyés à
22 Zongo, est-ce que vous savez ce que ces véhicules sont devenus ? Pourquoi les a-t-il
23 envoyés là-bas ? Qu'est-ce qu'on en a fait une fois que c'était de l'autre côté ?

24 R. Il n'y avait pas seulement des jeeps, il y avait aussi des camions « qu'il » avait
25 traversé des deux côtés... de l'autre côté, ça faisait le transport, hein. Ça faisait le
26 transport entre Zongo et Gemena. Et puis, d'autres jeeps étaient envoyées au niveau de
27 Gbado, comme je vous ai dit, hein.

28 Q. Quand vous dites « Gbado », c'est la ville « dont » vous mentionniez tout à l'heure

1 plus tôt, c'est-à-dire Gbadolite ; est-ce bien correct ?

2 R. Oui, Gbadolite.

3 Q. Vous ne nous avez pas dit ce qu'était Socada ?

4 R. Une société cotonnière, hein.

5 Q. En dehors du commandant Mukiza, connaissez-vous d'autres officiers qui ont été
6 impliqués dans le pillage, qui ont pris eux-mêmes des biens pillés ?

7 R. Vous savez, ces éléments n'étaient pas... n'étaient pas payés, hein. Tout le monde était
8 presque impliqué dedans. Vous savez, ils n'avaient pas d'autres moyens de faire que de
9 ravir quelque chose par la force pour rentrer avec ça au pays. Ils étaient venus se battre,
10 donc ils n'avaient pas de moyens. Donc, les seuls moyens qu'ils avaient, c'était de... de
11 piller et d'avoir quelque chose pour rentrer avec ça au pays.

12 Q. Là, vous me donnez la raison pour laquelle ils ont... il y a eu ces pillages ou ils ont
13 pillé.

14 À ce stade, moi, je voudrais d'abord savoir qui « ont » pillé. Alors, vous nous avez dit
15 « tout le monde ». Mais vous devez comprendre que dans le cadre d'une procédure
16 judiciaire, on a parfois besoin d'être précis. Je note pour le moment que nous avons un
17 nom, c'est celui du commandant Mukiza qui était impliqué dans des pillages lui-même.
18 Je voudrais, si vous le... si vous le voulez bien, pardon, avoir des noms d'autres officiers
19 qui, eux aussi, ont été impliqués dans des pillages, à votre connaissance.

20 R. Mais Kamisi était impliqué dans les pillages. Coup-par-Coup était impliqué dans les
21 pillages. Brown, aussi, il était impliqué. Il y avait beaucoup « des » éléments, il y avait
22 d'autres officiers « que » je ne connaissais pas leurs noms ; ceux-là, je connais quand
23 même leurs noms.

24 Il y a René qui était décédé après à Bossangoa. Lui aussi, il était impliqué... impliqué
25 dans les pillages.

26 Q. Alors, en quoi consistait cette implication ? Est-ce que c'est simplement qu'ils étaient
27 informés de ce que faisaient les soldats ; ou est-ce que, eux-mêmes, agissaient ou ils
28 intervenaient à un moment quelconque du processus ?

1 R. Au début, ils avançaient. Ils avançaient. À chaque fois qu'ils prenaient une ville, la
2 ville était automatiquement dévalisée parce qu'ils avançaient. Ils étaient arrivés à... à
3 Bossembelé. De Bossembelé, ils sont rentrés à Bossangoa. De Bossangoa, ils sont partis à
4 Bozoum... Bossempaté... via Bossempaté. Partout dans ces endroits, quand ils
5 passaient, ils pillaient.

6 Il y avait beaucoup de choses qui restaient derrière. Les gens fuyaient. Et des fois, ils
7 attrapaient... Il y a des commerçants qui ne fuyaient pas parce qu'ils avaient des
8 magasins et des boutiques. Ils étaient obligés de rester et garder leurs histoires
9 incroyables que non, ces gens qui viennent ne vont pas nous faire du mal. Mais hélas,
10 c'était autre chose. On venait, on entraînait, on cassait les boutiques, on pillait, on ramenait
11 tout. Et puis, même les éleveurs, en forêt, on les suivait là-bas, on les tuait, on prenait
12 tout.

13 Q. Alors, voyons concrètement : les troupes entrent dans une ville, « ils » occupent la
14 ville, les soldats vont un peu partout, pillent les objets.

15 Qu'est-ce qui se passe après ? Est-ce que vous savez comment c'était organisé ? Qu'est-
16 ce qui se passe après : est-ce que chaque soldat met ça dans sa poche ou sur son dos et
17 puis s'en va quelque part ou bien il y avait un système qui était mis en place ?

18 R. Non, ce n'est pas chaque soldat qui prenait parce qu'ils étaient obligés de rester dans
19 leurs positions. Les soldats confiaient leurs biens à leurs commandants. Et il y avait un
20 camion, ils avaient des camions Scania, de marque Scania, qui transportaient ces
21 histoires jusqu'au port. Et de l'autre côté, on faisait traverser ça à Zongo.

22 Donc, quand les autres militaires sont rentrés, ils n'ont même pas retrouvé les histoires
23 envoyées parce que ceux qui partaient avec ça, eux aussi, ils pillaient de l'autre côté. Ou
24 bien ceux qui étaient à Zongo, quand on en voyait qu'ils gardent là-bas, eux aussi
25 récupéraient ça pour leur compte. C'était comme ça. Les militaires étaient dans leurs
26 positions, mais chaque fois qu'ils trouvaient quelque chose, ils donnaient à leurs chefs
27 pour qu'ils acheminent ça à Bangui, pour Zongo.

28 Q. Donc, je comprends que, quelle que soit la ville dans laquelle les pillages étaient

1 effectués, le retour des objets pillés était organisé via un transport en camion qui les
2 amenait jusqu'à Zongo ; c'est ce que vous nous dites ?

3 R. Oui.

4 Q. Et de là, alors, la traversée était organisée, c'est bien... la traversée vers la RDC ?

5 R. Vers la RDC, vers la ville de Zongo.

6 Q. Est-ce qu'il y avait une répartition quelconque ou une distribution quelconque de ces
7 objets ?

8 R. Bon, de l'autre côté, je ne savais pas ce qui se passait au juste, mais je savais que tous
9 ces gens envoyaient leurs histoires là-bas. Ils avaient des femmes. Il y avait des
10 militaires qui avaient des femmes de l'autre côté. Quand ils envoyaient peut-être avec
11 un ami, il marquait son nom dessus et puis on remettait à sa femme. Ceux qui n'avaient
12 pas de femme, ils étaient obligés de donner à leurs amis de l'autre côté là-bas. C'était ça.

13 Q. Puisque vous nous avez dit ce matin que vous n'étiez pas vous-même soldat du
14 MLC, je voudrais que vous nous disiez maintenant si certains soldats du MLC vous ont
15 eux-mêmes raconté ce que vous venez de nous dire, ce déroulement des opérations ou
16 des pillages.

17 R. Ils m'ont raconté. J'étais avec eux de temps en temps. Chaque fois, on était avec eux à
18 Lakouanga, au centre-ville, au port. (Expurgée)
19 (Expurgée). Et le matin, jusqu'à 10 heures, j'étais
20 libre. (Expurgée)

21 (Expurgée), on était ensemble
22 avec lui. Et c'est à ce moment qu'on planifiait. Des fois, il me disait : « Bon, ils vont... il y
23 a un camion qui arrive. » Ils amenaient des histoires comme ça. J'étais informé par des
24 militaires qui venaient chez moi. C'est ça.

25 Q. Je comprends qu'au niveau de la République centrafricaine, d'après ce que vous
26 dites, tous ceux qui étaient là étaient impliqués dans le pillage.

27 Est-ce que vous avez eu l'occasion d'entendre, par les confidences, peut-être, de l'un de
28 vos contacts, si des représentants du MLC qui étaient du côté congolais, donc qui

1 n'étaient pas à Bangui dans l'opération, mais des représentants qui étaient du côté
2 congolais ont, eux, bénéficié de ces pillages ?

3 R. Oui, il y avait des jeeps envoyées à Gbadolite, comme je vous ai dit. Et ces jeeps qui
4 étaient envoyées à Gbadolite, c'était automatiquement au bénéfice de leur chef.

5 Q. À qui faites-vous référence lorsque vous dites « leur chef » ?

6 R. Jean-Pierre Bemba.

7 Q. Où était Jean-Pierre Bemba pendant toute cette période ?

8 R. Il était en mouvement. Il était à Gbado, il était à Zongo, il venait à Bangui de temps
9 en temps.

10 Q. Et où était... Vous dites « il était en mouvement », mais où était installée sa base, ou
11 son quartier général, ou son bureau ?

12 R. Le quartier général était à Gbadolite.

13 Q. Donc, les objets pillés qui étaient envoyés à Gbadolite allaient là où se trouvait le
14 quartier général du MLC ; ai-je bien compris ?

15 R. Oui, c'est ça.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur Badibanga, si vous me
17 permettez de le faire, je pense que le greffier d'audience devrait nous faire passer
18 brièvement à huis clos partiel.

19 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 08)*

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (*Passage en audience publique à 12 h 11*)

22 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
23 Président.

24 M. BADIBANGA :

25 Q. Vous nous disiez, Monsieur le témoin, avant qu'on aille en session à huis clos partiel,
26 que le chef du MLC, avez-vous dit, ou Jean-Pierre Bemba lui-même, a bénéficié de ces
27 biens pillés.

28 Je voudrais là que vous soyez un peu plus explicite : de quels biens pillés avez-vous

1 entendu dire ou su que Jean-Pierre Bemba avait bénéficié, et comment cela s'est-il
2 passé ?

3 LE TÉMOIN :

4 R. (Expurgée) qui m'avait dit que « le » jeep qu'il avait amené de l'autre côté,
5 (Expurgée) avait récupéré ça...

6 Pardon, c'est un peu difficile. Maintenant, on va s'habituer.

7 (Expurgée) lui-même avait dit que « le » jeep qu'il avait amené de l'autre côté, c'était de
8 couleur bleue, comme ça, que leur chef avait récupéré ça. « Le » jeep qui circulait avec
9 ça, à Bangui, c'était... j'ai oublié un peu la marque, mais c'est connu, et qu'il avait
10 traversé avec ça de l'autre côté et que le chef avait récupéré ça.

11 Q. À votre connaissance, est-ce que, lorsque Jean-Pierre Bemba a récupéré cette jeep, il
12 savait que c'étaient des objets pillés ?

13 R. Je crois, ils étaient pas partis là-bas faire le commerce. Ils étaient partis en guerre.
14 C'est sûr que tout ce qu'ils ont reçu là-bas, c'étaient des histoires pillées.

15 Q. Mais est-ce que, pour autant, il savait ou il pouvait savoir que c'étaient des objets
16 pillés à des civils, parce que ça peut aussi être une prise de guerre contre les troupes
17 ennemies ?

18 R. Oui, ça, ça ne manque pas, les butins de guerre. Chaque fois, quand les militaires qui
19 perdent une ville, souvent il y a des prises de guerre, mais il y avait beaucoup de
20 pillages.

21 Vous savez, la République centrafricaine n'est pas comme... n'est pas un pays qui a
22 beaucoup de potentialité. Et ce sont les commerçants qui gèrent presque tout là-bas. Et
23 ce sont des commerçants qui ont payé le prix de cette guerre-là. « Tout » ces histoires,
24 c'étaient des histoires de commerçants.

25 Q. Avant que je ne passe à un autre chapitre, je voudrais voir avec vous d'autres
26 exactions, notamment les tueries et les viols.

27 Est-ce qu'il y a encore un élément en relation avec les pillages ou un aspect que je n'ai
28 pas abordé avec vous et que vous voudriez porter à notre connaissance ?

1 R. Je crois... je vous ai relaté presque l'histoire, et tous ces viols et pillages. Il y avait
2 beaucoup de cas, beaucoup de cas dont on ne peut pas expliquer. Il y avait beaucoup de
3 cas.

4 (Expurgée)

5 (Expurgée), donc ils avaient une morgue, là, à l'intérieur, qu'on amenait beaucoup
6 de corps de musulmans tués au front, des commerçants, des éleveurs tués dans les
7 villes là où il y avait des combats, qu'on amenait leurs corps là pour laver et puis aller
8 enterrer.

9 Donc, le cas des exactions, vraiment, c'était... c'était un peu terrible, c'était très fort.
10 Donc, moi, je n'étais pas là-bas pour vous citer tel et tel était tué, mais on voyait à
11 Bangui comment on amenait les corps des gens.

12 Q. Alors, tout à l'heure, vous nous avez mentionné un certain nombre de villes où, à
13 votre connaissance, il y a eu des pillages.

14 J'aimerais que vous nous disiez dans quels endroits vous avez entendu dire qu'il y avait
15 des tueries.

16 R. Ça a commencé d'abord à partir de PK 13, à PK 13, à Bangui, il y avait beaucoup de
17 tueries.

18 Dans les quartiers à côté de PK 12, là aussi, il y avait beaucoup de tueries, il y avait
19 beaucoup de tueries à Bossembelé, à Bossangoa, à Damara, à Sibut, à Bossemptelé et
20 Bozoum. Là-bas, vraiment, il y avait eu des massacres. Donc, on voyait seulement sur
21 les... les matériels que les éléments amenaient là-bas, les biens des gens, c'est-à-dire les
22 biens déjà usés, utilisés, des fois, que les militaires amenaient pour faire traverser ça de
23 l'autre côté. Et même ils disaient... tous ces gens, ils sont conscients de ce qu'ils disaient :
24 « Voilà, on ne peut pas faire autrement, nous sommes obligés de faire comme ça pour
25 rentrer avec quelque chose. » Ça, c'étaient les termes qu'ils employaient.

26 Q. Ceux qui employaient ces termes, qui vous disaient ça, c'étaient les soldats miliciens
27 du MLC ?

28 R. Oui.

1 Q. L'exercice est peut-être un peu difficile, mais est-ce que vous pouvez nous donner
2 une idée de l'ampleur de ces tueries ? Vous venez de citer PK 13, PK 12, Bossembelé,
3 Bossangoa, Damara, Sibut, Bossembelé... Bossempaté et Bozoum. Je voudrais juste
4 avoir une idée : est-ce qu'on parle d'une vingtaine de morts, au total, ou de chiffres
5 beaucoup plus élevés ? Est-ce que vous pouvez donner une indication ?

6 R. Vraiment, de chiffres beaucoup plus élevés ; on ne peut pas parler de vingtaine dans
7 ce conflit-là. Il y avait eu beaucoup de morts dont... si vous voulez avoir encore des
8 renseignements sur le nombre de morts, si vous n'avez pas eu beaucoup ici, il faut aller
9 vers Sido et Gore au Tchad. C'est là où vous allez demander. Beaucoup de gens sont
10 rentrés comme ça ; des Centrafricains d'origine tchadienne sont rentrés définitivement.
11 Ils ont dit qu'ils ne vont plus retourner encore à Bangui parce qu'ils ont perdu leurs
12 parents : il y a ceux qui ont perdu leurs mamans, ceux qui ont perdu leurs papas ; ils ont
13 perdu des frères dans leurs familles, comme ça.

14 Les gens sont rentrés... beaucoup au Nord sont rentrés à partir de ces combats-là. Et
15 nous-mêmes, nous les Congolais qui « étaient » restés à Bangui, on était menacés ; on
16 nous menaçait. Même moi, chez moi à la maison, il y avait des éléments de Bozizé qui
17 étaient venus pour me tuer ; que... ils étaient venus chez moi à la maison pour me tuer,
18 que « Voilà, vous les Congolais, vous avez tué nos gens ; nous aussi, on va vous tuer ».
19 Donc, il y avait aussi des victimes parmi... les Congolais qui ont perdu leur vie suite à la
20 répercussion de ces tueries-là.

21 Q. Pour aller relativement rapidement, mais aussi de façon systématique, nous allons
22 diviser ces différentes... ces différents axes ou ces différents lieux.

23 Parlons d'abord de l'axe Bossembelé-Bossempaté ou Bozoum. Vous visualisez ? Je vois
24 que vous fermez les yeux pour visualiser ; donc, vous voyez ?

25 Alors, sur cet axe-là, qui étaient les auteurs de ces tueries, à votre connaissance, ces
26 tueries dont vous venez de nous parler ?

27 R. Dans cet axe-là, dont je vous ai dit au début que Mustapha aussi se déplaçait... le chef
28 se déplaçait de temps en temps ; il partait aussi vers cet axe-là. Il y avait des

1 commandants qui dirigeaient ce front-là, dont un parmi eux avaient perdu sa vie là-bas.
2 Et puis il y avait l'autre que je vous ai dit, Coup-par-Coup, lui aussi il était sur cet
3 axe-là. Donc, en dessous d'eux, il y a des commandants de section ainsi que de pelotons
4 dont je ne connais pas leurs noms. Mais il y avait beaucoup des éléments.

5 Q. Qui étaient les victimes... sur cet axe-là, qui étaient les personnes que l'on visait ou
6 que l'on tuait sur l'axe Bossembelé-Bossemptelé et Bozoum ?

7 R. Les victimes, parce que tu sais, dans cette histoire, dans cette guerre, tout
8 Centrafricain d'origine tchadienne était considéré comme ennemi, parce que c'était une
9 guerre, qu'on disait, que Bozizé est parti prendre les éléments du Tchad pour venir
10 combattre le régime en place. Et Patassé même avait une haine envers les Tchadiens. Et
11 puis, tous ces musulmans commerçants, éleveurs qui étaient de l'autre côté là-bas, ils
12 étaient automatiquement des victimes de cette histoire... de cette guerre.

13 Q. Lorsque vous dites « tout centrafricain d'origine tchadienne », ça veut dire que le fait
14 qu'ils soient militaires ou pas n'avait aucune importance ?

15 R. Oui. S'il est militaire... il y avait des militaires qui étaient avec Bozizé, mais même les
16 civils, on les considérait comme les militaires. C'est comme ça qu'ils ont massacré
17 beaucoup de civils, même les Gbaya. C'est comme ça qu'ils ont massacré beaucoup de
18 civils.

19 Q. Qui sont les Gbaya ?

20 R. C'était l'ethnie du président Bozizé. Ils disaient que, comme les Gbaya étaient
21 maintenant en connivence avec les Tchadiens, qu'il fallait raser tous ces villages-là,
22 c'est-à-dire... Bossangoa, c'est la ville natale de Bozizé. C'est là où il y a beaucoup de
23 Gbaya ; ils sont beaucoup au nord de la République centrafricaine, mais tout Gbaya, à
24 cette époque, était automatiquement ennemi des Sara. Donc, les Sara étaient en
25 connivence avec MLC. Donc, c'était un combat qui était transformé en quelque sorte...
26 tribal.

27 Q. Vous venez de nous dire que les Gbaya, ce sont les gens de l'ethnie de Bozizé et...
28 mais là, vous venez également de mentionner les Sara ; qui sont les Sara ?

1 R. Sara, ce sont les gens de l'ethnie du président Patassé. Eux aussi, ils viennent du
2 Tchad. Mais dans ce combat-là, les gens sont divisés. Comme ce sont les Sara qui étaient
3 au pouvoir en République centrafricaine et qu'ils voyaient que, non, Bozizé venaient
4 avec les musulmans d'origine centrafricaine et d'origine tchadienne... Centrafricains
5 d'origine tchadienne, et là automatiquement ils étaient considérés comme des cibles.
6 Patassé avait une haine noire envers tous ces musulmans-là. C'est comme ça qu'ils ont
7 tué beaucoup de gens à partir de Bangui, jusqu'au niveau des fronts.

8 Q. Faut-il comprendre, de ce que vous dites, que bien que les Sara sont de l'ethnie du
9 président Patassé, parce qu'ils étaient musulmans, ils devenaient une cible ?

10 R. Non, il n'y avait pas beaucoup de Sara musulmans. Les Sara, en majorité, sont des
11 non musulmans — il y a des animistes et des chrétiens —, mais les musulmans étaient
12 beaucoup plus des ethnies du nord du Tchad. Et tu sais, au début, même au Tchad,
13 entre eux ils ne s'entendaient pas. Et comme si... il y a encore une chose très importante
14 que nous devons aussi mentionner.

15 Vous savez que l'armée tchadienne « avait » intervenu au Congo pour défendre Mzee
16 Laurent-Désiré Kabila, et ils étaient dans des positions dont ils se battaient contre le
17 MLC. Et quand aussi MLC étaient rentrés en République centrafricaine, ils ne voulaient
18 pas que les Tchadiens puissent encore revenir à Bangui, parce qu'ils vont traverser de
19 l'autre côté. C'est ça la peur que Bemba avait. Et automatiquement, ils étaient obligés de
20 raser tout le monde.

21 M. BADIBANGA : Madame le Président, juste pour la correction du *transcript*, ma
22 dernière question était due à une mauvaise compréhension de ma part. Je vous
23 explique : j'ai demandé au témoin « Faut-il comprendre que, bien que les Sara sont de
24 l'ethnie du président Patassé, ils étaient... parce qu'ils étaient musulmans ils devenaient
25 une cible ? ». Et en fait, c'est parce que je n'avais pas bien suivi ce que le témoin avait
26 dit.

27 Dans le *transcript* en français, à la page 50, lignes 25 et suivantes, il dit... pardon, je ne
28 voudrais pas me tromper...

1 Oui, il dit que, euh... c'est un peu plus haut, pardon, Madame le Président, il dit que les
2 Sara étaient avec le MLC.

3 Donc, c'est moi qui ai mal compris sa première réponse, et donc du coup ça a créé cette
4 petite confusion.

5 Voilà, il dit à la ligne 12 :« Tout Gbaya était automatiquement ennemi des Sara. Les Sara
6 étaient en connivence avec le MLC ».

7 Donc, c'est mon tort ; je tiens juste à la rectification.

8 Q. Alors, parlons de ce que vous venez d'expliquer maintenant.

9 Donc, pour quelle raison est-ce que Jean-Pierre Bemba avait une animosité particulière
10 ou des velléités envers les Tchadiens ou les musulmans ? Voulez-vous nous
11 réexpliquer ?

12 LE TÉMOIN :

13 R. Vous savez, je vous ai parlé tout de suite qu'il y avait l'intervention de l'armée
14 tchadienne en RDC. Donc ils sont venus soutenir Laurent-Désiré ensemble. Donc, on
15 travaillait ensemble avec eux. Quand moi j'étais à Gbado, ils étaient là. À un certain
16 moment, ils étaient rappelés au Tchad, et ils nous ont laissés.

17 Après leur départ, on n'avait pas fait... on n'avait pas résisté même deux mois ; c'était un
18 mois, et puis Gbadolite est tombée, Gemena était tombée, partout était tombé. Nous
19 étions obligés de traverser de l'autre côté. Et quand nous « étions » traversés de l'autre
20 côté de la rivière, le président Kabila avait demandé au président Patassé de nous
21 faciliter de rentrer à Zongo, s'il y a possibilité, comme ça on va rentrer par Zongo pour
22 continuer nos opérations. Mais Patassé avait refusé. Il y avait déjà des accords entre
23 Patassé et Bemba. Patassé avait refusé ; il avait dit, non, il ne peut pas faire. « Il faut que
24 vous preniez tous ces éléments qui sont ici, les ramener directement à chose... à
25 Kinshasa. »

26 On était obligés de prendre nos troupes pour les ramener à Kinshasa. Mais entre-temps
27 il y avait la détérioration des relations entre Centrafrique et Tchad ; donc le courant ne
28 passait plus bien. Donc Patassé, maintenant, avait un appui solide. Son appui était

1 Jean-Pierre Bemba, qui était l'autre côté. Donc, lui même, il était venu même nous voir
2 quand on était à Mobaye — Patassé avec Jean-Pierre Bemba — pour nos convaincre s'il
3 y a possibilité de rejoindre son armée.

4 Donc, parmi nous il y avait un grand nombre de militaires qui sont rentrés, mais les
5 autres... nous autres, on avait refusé. Nous étions restés en République centrafricaine
6 car nous ne voulions plus rentrer dans ces histoires.

7 Vous voyez que quand Patassé était menacé, c'était Bemba aussi qui était menacé.
8 C'était ça ; la logique des choses, était ça. C'est-à-dire : Patassé dépendait de Bemba, et
9 Bemba dépendait de Patassé, parce que la République centrafricaine était devenue la
10 base arrière du MLC. Donc, si la République centrafricaine est menacée,
11 automatiquement le Mouvement de libération du Congo est aussi menacé. Donc,
12 Bemba était obligé de mettre tous les moyens possibles pour défendre Patassé. Et c'est
13 comme ça qu'ils ont défendu aussi aveuglément. Il y avait aussi des civils ; il y avait des
14 gens que, eux, ils ignoraient. Ils connaissaient, dans leur service de renseignement, que
15 non il y avait des civils ; il faut protéger ces civils musulmans. Mais à un certain
16 moment Patassé disait à Bemba que, non, tous ces civils, ce sont des militaires, ce sont
17 des Tchadiens, ce sont des rebelles. Et c'est comme ça qu'il y a eu massacre à grande
18 échelle.

19 Vous savez, la République centrafricaine, à cette époque, et le mouvement du MLC, ils
20 étaient vraiment collés. Voilà.

21 Q. Vous nous dites, de manière générale, que... que les musulmans ou les Centrafricains
22 d'origine tchadienne étaient des cibles. Est-ce que vous pouvez nous citer quelques cas
23 particuliers ou individuels ? Est-ce que vous connaissez, vous, certains Centrafricains
24 d'origine tchadienne ou certains musulmans qui ont été des victimes de tueries des
25 troupes du MLC ?

26 R. J'ai un cas seulement. Il y avait beaucoup de cas, mais je n'avais pas pris leurs noms.
27 J'ai un cas, que je connais, d'un monsieur qui s'appelait Abdoulaye Mahamat, qui était
28 tué sur l'axe Bossembelé, dont on avait emmené son corps à la mosquée, là où je vous

1 parle — mosquée à Libabolo (*phon.*). C'est là où on amenait tous les corps... tous les
2 corps des musulmans tués à PK 12, tués vers l'axe Bossembelé... et beaucoup de corps,
3 on amenait ça là-bas, parce que les gens n'avaient pas vraiment le temps encore
4 d'enterrer vers l'autre côté ; ils amenaient les corps là-bas pour qu'on puisse laver et
5 enterrer dans de bonnes conditions.

6 Et j'ai un cas seulement, que je connais, d'Abdoulaye mais il y a beaucoup de cas, parce
7 qu'à chaque fois on voyait... à chaque semaine... chaque semaine on amenait des corps
8 pour... pour les enterrer.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Badibanga pardon de
10 vous interrompre. On me demande de passer brièvement à huis clos partiel car nous
11 avons des problèmes avec les expurgations qui ont été demandées par la Chambre, ainsi
12 que d'autres demandées par l'Accusation. Et nous ne sommes plus en mesure de mettre
13 en œuvre ces expurgations.

14 Donc, il nous faut passer à huis clos partiel afin de pouvoir procéder à ces expurgations.

15 Monsieur le greffier d'audience, passons, s'il vous plaît, à huis clos partiel.

16 (*Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 32*)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 49 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 50 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 51 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 52 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 53 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 54 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 55 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 56 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 57 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 *(Passage en audience publique à 12 h 59)*

13 M. LE GREFFIER (interprétation) : Madame le juge Président, nous sommes en
14 audience publique.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, nous allons
16 maintenant faire une pause pour le déjeuner. Vous pouvez aller déjeuner, vous reposer.

17 Il est quasiment 13 h et nous reprendrons à 14 h 30.

18 Puis-je donc demander au greffier d'audience de passer à huis clos ?

19 Et nous allons donc suspendre et nous reprendrons à 14 h 30.

20 *(Passage en audience à huis clos à 13 h 00)*

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 *(L'audience, suspendue à 13 h 01, est reprise à huis clos à 14 h 39)*

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (*Passage en audience publique à 14 h 42*)

6 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes, Madame le Président, en audience
7 publique.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Re-bonjour, Monsieur le témoin.
9 Soyez le bienvenu.

10 LE TÉMOIN : Merci.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : J'espère que vous avez eu la
12 possibilité de vous reposer un petit peu ?

13 LE TÉMOIN : Oui, je me suis reposé un peu.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Êtes-vous disposé à poursuivre
15 votre déposition ?

16 LE TÉMOIN : Oui, il n'y a pas de problème.

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Avant de... de donner la parole à
18 l'Accusation, je souhaitais simplement vous rappeler que nous allons commencer en
19 audience publique, et donc, je vous demanderais de bien vouloir vous abstenir de
20 donner toute information qui pourrait mener à votre identification.

21 Et, si besoin, nous repasserons en audience à huis clos partiel.

22 Monsieur Badibanga, vous avez la parole.

23 M. BADIBANGA : Merci, Madame le Président. Honorables juges.

24 Bonjour, Monsieur le témoin.

25 LE TÉMOIN : (*Intervention inaudible*)

26 M. BADIBANGA : M^{me} le Président vient de vous rappeler une règle qui assure votre
27 sécurité.

28 Moi, je vais vous rappeler deux règles qui assurent aussi le bon déroulement ; c'est la

1 règle des cinq secondes entre chaque intervention, et alors, le rythme un peu plus lent.
2 Tout à l'heure, vous avez... surtout lorsque vous faites une longue réponse — et tout à
3 l'heure, vous en avez fait quelques-unes —, on a parfois des difficultés à suivre.

4 Q. Nous avons beaucoup parlé des crimes qu'ont commis les troupes du MLC ; ce dont
5 nous n'avons pas parlé en ce qui concerne ces crimes, ce sont les viols. Vous avez dit à
6 un moment, lorsque vous parliez, par exemple, du PK 30, que les hommes ne laissaient
7 pas leur femme sortir parce qu'il y avait des viols qui se commettaient. Voulez-vous
8 partager avec nous vos connaissances en ce qui concerne les viols qui ont été commis
9 par les troupes du MLC ?

10 LE TÉMOIN :

11 R. Oui, je vous ai dit que les hommes ne laissaient pas leur femme sortir à cause des
12 viols, c'est vrai, parce que dans l'axe de Damara... de PK 30 jusqu'au niveau de Damara,
13 il y avait pas de gens. Tout le monde avait pris fuite parce que c'est les militaires,
14 c'étaient des hommes, et quand ils étaient partis là-bas, ils étaient obligés de chercher
15 aussi les femmes. Et c'est à ce moment-là qu'ils violaient les femmes.

16 Q. Avez-vous eu l'occasion d'assister vous-même à des viols qu'ils commettaient, ou
17 bien certains de vos amis au sein du MLC vous ont raconté des viols qu'ils ont commis ?

18 R. Bon, moi, personnellement, je n'ai pas assisté. Ce sont des histoires qu'ils me
19 racontaient, des amis qui venaient de temps en temps chez moi, à la maison. Ils étaient
20 obligés de chercher des femmes par des méthodes un peu brutales. C'était ça, ce qui se
21 faisait.

22 Q. Si vous connaissez un cas dont on vous a parlé ou vous connaissez certains soldats
23 qui, eux-mêmes, vous en ont parlé, j'aimerais que vous nous en fassiez part. La raison
24 est la suivante : nous ne pouvons pas ici nous satisfaire de rumeurs éventuelles en
25 disant « il y avait des viols ». Donc, moi, je voudrais que vous nous disiez « tel... dans tel
26 cas, il y a eu des viols » ou bien « je sais par tel moyen qu'il y a bien eu des viols », et
27 que vous nous en parliez un tout petit peu plus.

28 R. Il y avait des cas de viol surtout au niveau de l'axe Damara. Il y avait des cas de viol

1 que... ce ne sont pas des militaires qui m'ont raconté seulement, même des amis
2 centrafricains qu'on était ensemble avec eux, des musulmans. Il y a parmi qui ont dit
3 que leurs femmes ont été violées, surtout au niveau de PK 13 et jusqu'à... en allant vers
4 l'autre côté, là-bas. Il y avait des gens que leurs femmes ont été violées.

5 Q. Lorsqu'il était question de ces viols dans des discussions, est-ce que les soldats du
6 MLC avaient plutôt tendance à nier leur existence ou simplement ils... ils admettaient
7 sans problème que cela s'est produit ?

8 R. Bon, je parlais souvent avec leur chef. Le chef ne s'intéressait pas beaucoup à de telles
9 histoires, mais en général, dans... tous ces militaires qui venaient chez moi, quand je
10 parlais avec eux, ils n'ont pas vraiment tendance à nier les actes qu'ils ont commis parce
11 qu'ils venaient avec des histoires. C'est comme aussi des actes de viol, ils niaient pas, ils
12 étaient obligés de chercher les femmes, mais c'est par la force parce qu'il y avait pas de
13 femmes là-bas. Les femmes étaient des femmes d'autrui, des filles d'autrui. Bon, ça,
14 vraiment, ils ne niaient pas. Ils ne niaient pas.

15 Q. Est-ce que ces soldats miliciens du MLC portaient tous un uniforme ?

16 R. Au début, quand ils étaient venus, ils avaient tous des uniformes. Mais au niveau du
17 front, quand j'étais parti, au niveau de Damara, j'avais constaté que ce n'était pas tous
18 les soldats qui portaient l'uniforme. Des fois, ils avaient « le » tenue en haut et qu'en bas
19 le pantalon était en tenue civile. Et des fois, ils étaient... ils n'avaient pas vraiment de
20 bottines militaires, ils avaient des ketchs. Et puis... c'est comme ça qu'ils étaient. Il y
21 avait... d'autres, ils avaient des bérets, d'autres n'avaient pas de béret. Ils étaient
22 vraiment... comportement de rebelle.

23 Q. Qu'est-ce que vous appelez des « ketchs » ?

24 R. Ce sont des chaussures qui ne sont pas des souliers militaires, des chaussures... qu'on
25 fait le sport avec. Voilà.

26 Q. Vous avez dit qu'au début, quand ils étaient venus, ils avaient tous des uniformes.

27 Est-ce que ce sont des uniformes avec lesquels ils ont traversé, donc ils les avaient déjà
28 depuis la République démocratique du Congo ?

1 R. Oui, ils étaient dotés en uniformes, en tenues. Ça, on l'avait doté. Ils avaient reçu
2 cette dotation de l'armée centrafricaine. Ils avaient traversé avec ça. Mais comme on
3 donnait seulement... c'était pas plusieurs pièces, on donnait seulement une seule tenue,
4 et des fois, ils étaient obligés de se comporter « non conforme ».

5 Q. Ces tenues, dites-vous, étaient fournies par l'armée centrafricaine.

6 Ça ressemblait donc à la tenue des soldats centrafricains ?

7 R. Oui, c'étaient des tenues militaires de couleur verte, mais pas... ça ne ressemblait pas
8 aux tenues de Garde républicaine, non. C'étaient des tenues en genre... couleur verte,
9 parce que la Garde présidentielle, leur tenue étaient très, très foncée, et puis il y avait
10 des... il y avait aussi... ils avaient aussi d'autres tenues noires, comme ça. Mais leurs
11 tenues étaient des tenues de couleur verte.

12 Q. Lorsque vous dites que ça a été fourni par l'armée centrafricaine, savez-vous qui a
13 fourni exactement ces uniformes ?

14 R. Quand je parle de l'armée centrafricaine, j'étais parti aussi... ils étaient en contact avec
15 l'état-major de l'armée centrafricaine, donc spécifiquement la Garde présidentielle, donc
16 ce sont eux qui ont fourni tous ces... « tous » ces tenues à l'armée du MLC.

17 Q. Puisqu'ils avaient des tenues qu'ils avaient reçues de l'armée centrafricaine, comment
18 est-ce que l'on pouvait distinguer un soldat du MLC d'un soldat centrafricain ?

19 R. C'était facile à les distinguer. Les soldats du MLC, ils étaient un peu chétifs, et puis
20 leur tenue n'était pas comme les tenues de la Garde républicaine... Garde présidentielle,
21 donc ils étaient vraiment identifiables. Partout, quand on les voyait, on savait que ça, ce
22 sont des éléments de MLC.

23 Q. Est-ce que la population centrafricaine ou, disons, plutôt les Centrafricains avec qui,
24 vous, vous étiez en contact, étaient, eux, capables de faire cette distinction ?

25 R. Oui, mais ils n'ont pas mis beaucoup de temps dans... c'était seulement à leur retour,
26 mais au niveau de Bangui, il y avait pas vraiment... ils étaient pas vraiment visibles au
27 niveau de Bangui, mais ils étaient beaucoup plus au front.

28 C'est le désordre, ce que je vous ai dit dernièrement.

1 Mais il y avait quelques éléments au niveau de Bangui, mais ils étaient distingués des
2 éléments centrafricains. Tout le monde savait que ça, c'était un Banyamulenge. On les
3 appelle là-bas des Banyamulenge.

4 Q. Pourquoi les appelait-on « Banyamulenge » ?

5 R. Bon, les Centrafricains pensaient que c'était... comme leurs chefs étaient tutsis... c'est
6 ça, ce que les gens ont... la tête. Ils croyaient que c'étaient des Banyamulenge, comme à
7 l'époque il y avait la guerre de libération en RDC, au début de la guerre, c'étaient des
8 éléments banyamulenge qui ont commencé à (*inaudible*) par d'autres, des
9 Banyamulenge, c'étaient des Tutsis. Bon, il y a une montagne en Kivu qu'on appelle
10 Mulenge. On appelait ces gens « les enfants de Mulenge », les Banyamulenge, les Tutsis
11 qui habitaient cet endroit-là.

12 Et quand les éléments du MLC ont traversé et qu'en leur tête il y avait des
13 physionomies tutsies, c'est... automatiquement les gens ont constaté que non, nous
14 sommes envahis par des Banyamulenge, parce que les commandants de force étaient
15 tutsis, il y avait plusieurs commandants, aussi des compagnons qui étaient aussi des
16 Tutsis, et à son entourage, il y avait beaucoup de Tutsis.

17 Q. Donc, ce que vous nous dites, c'est que cette expression « Banyamulenge » désigne
18 une certaine ethnie ou un groupe au Congo et que les Centrafricains ont appliqué le
19 même nom pour tout le monde parce que les commandants étaient banyamulenge ;
20 c'est ça que vous nous expliquez ?

21 R. Oui, c'est ça.

22 Q. Est-ce qu'on peut dire que leur commandant des opérations dont on a parlé ce matin
23 est de l'ethnie banyamulenge ?

24 R. Oui, effectivement.

25 Q. Et par après, lorsque les Centrafricains disent les « Banyamulenge », est-ce qu'ils
26 parlent uniquement du chef et de quelques autres Tutsis autour de lui, ou ils parlent de
27 l'ensemble des troupes ?

28 R. C'était de l'ensemble des troupes.

1 Q. Vous nous avez dit ce matin que vous parliez le swahili, le lingala, le français, le
2 sango, l'arabe et le kibe... kibo — pardon —, si j'ai bon souvenir.

3 Dans quelle langue parliez-vous avec les soldats du MLC ?

4 R. (Expurgée). Et les

5 autres, on parlait lingala, parce que tout le monde ne parlait pas swahili parmi eux.

6 Q. La majorité d'entre eux parlait swahili ou plutôt lingala ?

7 R. Je peux dire la moitié parlait swahili et les autres ne parlaient pas swahili, lingala.

8 Q. Entre eux, dans quelle langue est-ce que ces soldats parlaient ?

9 R. Entre eux, ils s'exprimaient en lingala.

10 Q. Et lorsqu'ils s'adressaient à la population centrafricaine, en quelle langue est-ce qu'ils
11 parlaient ?

12 R. Ils avaient des interprètes, hein, des gens qui parlaient sango. Chaque fois, s'il y avait
13 un problème, peut-être, ils appelaient ces interprètes pour (*inaudible*) parce qu'il y a
14 beaucoup de Congolais en... chose... en République centrafricaine. Il y a beaucoup de
15 Congolais. Des fois, ils appelaient ces gens-là pour les aider à interpréter ce qu'ils
16 veulent dire, il y avait des interprètes. Mais ils ne parlaient pas sango, tout le monde ne
17 parlait pas sango.

18 Q. Est-ce qu'en général les Centrafricains autour de vous, pendant cette période-là,
19 étaient capables de reconnaître le lingala s'ils entendaient ces soldats parler le lingala ?

20 R. Nous sommes à la frontière, hein. De part et d'autre, il y a des Centrafricains, surtout
21 des Yacoma. Ils parlent lingala, ils parlent aussi sango. Il y a des Centrafricains gbaka. Il
22 y a des Gbaka aussi centrafricains qui sont vers Libenge, Mongoumba, tout ça, là, ils te
23 parlent lingala, ils parlent aussi sango, ils parlent gbaka, ils parlent aussi gbaka de
24 l'autre côté. Et c'était ça, tout au long de la frontière. Quand vous montez vers les
25 Mbanza (*phon.*), les Mono, c'est pareil.

26 Q. Donc, je reprends ma question : est-ce que les Centrafricains étaient en mesure de
27 reconnaître le lingala lorsque c'était parlé par les soldats du MLC ?

28 R. Oui, ils étaient en mesure de reconnaître.

1 Q. Est-ce que vous connaissez d'autres langues du Congo, particulièrement des langues
2 parlées dans la région de... de l'Équateur qui est frontalière de la Centrafrique, donc
3 d'autres langues que le lingala et le swahili ?

4 R. Tout au long de la frontière, on ne parle pas le swahili. Il y a seulement lingala et
5 sango. Et de l'autre côté, vous avez des Yakoma, ou on appelle chez nous des
6 Gbandi (*phon.*). Eux, ils parlent presque la même chose que... sango. Y a pas vraiment...
7 y a un peu d'interférences seulement. Ils se comprennent bien entre eux. Et il y a les
8 Zande qui sont vers... ouest de la République centrafricaine, ils sont chez nous, ils sont
9 au Soudan, ils sont aussi en Centrafrique. Il y a les Mbanza (*phon.*) et les Mono qui
10 sont... qu'on les appelle... ils sont en République centrafricaine... des Banda, on les
11 appelle en Centrafrique des Banda, mais chez nous, on les appelle des Mbanza (*phon.*) et
12 des Mono.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin — et pardon
14 de vous interrompre, Monsieur Badibanga —, je viens de recevoir un message des
15 services techniques de la Cour qui vous demandent de ralentir un tout petit peu pour
16 que tout ce que vous dites puisse être consigné de la meilleure manière. Merci
17 beaucoup.

18 Maître, je vous en prie.

19 M. BADIBANGA : J'ai fait un peu un détour, c'est de ma faute, et c'est pour ça que vous
20 avez eu cette longue réponse.

21 Q. Ma réponse est toute simple en fait : pendant tout ce temps où vous étiez en
22 Centrafrique et vous avez... suivi ces événements, est-ce que vous avez entendu les
23 soldats du MLC s'exprimer dans d'autres langues du Congo, les langues de l'Équateur,
24 lorsqu'ils parlaient à la population ? Ou est-ce que le plus souvent, ils ont utilisé le
25 lingala ou les interprètes dont vous parliez tout à l'heure ?

26 LE TÉMOIN :

27 R. Comme je vous ai dit, ils parlaient lingala, il y a quelques uns parmi eux qui parlaient
28 aussi sango. Quelques uns, ils étaient à Bangui, ils sont rentrés de l'autre côté. Comme

1 parmi nous, on avait aussi des éléments qui ont rejoint le MLC, après avoir fait à peu
2 près trois ans en République centrafricaine, ils ont rejoint le MLC. Tous ces éléments-là
3 parlaient aussi sango mais ils étaient pas vraiment nombreux. Leur langue, c'était
4 lingala et, des fois, ils avaient des interprètes car les chefs eux-mêmes... les chefs du
5 mouvement ne parlaient pas sango.

6 Q. Lorsque quelques rares soldats du MLC parlaient sango, est-ce qu'à votre avis, un
7 Centrafricain pouvait reconnaître que c'est un Congolais qui parle sango ?

8 R. Oui, c'est facile à reconnaître, nous avons notre accent. Chaque fois, quand un
9 Congolais parle sango, les gens savent que ça, c'est un Congolais. C'est facile à
10 reconnaître.

11 M. BADIBANGA : Alors, je voudrais, à présent, vous citer juste quelques expressions
12 qui nous ont été rapportées ici par des témoins centrafricains. Ils nous ont dit que ce
13 sont des expressions qui étaient utilisées par les soldats du MLC dans une langue qui
14 n'est pas de Centrafrique. Je vais vous citer ces expressions. Je vous demanderais de
15 nous dire si vous savez ce que ça veut dire et si vous savez également dans quelle
16 langue... de quelles langues sont... sont ces expressions.

17 Le... ici, Madame le Président, je vais donc reprendre uniquement certains mots qui ont
18 été évoqués ici à l'audience brièvement parce que les témoins n'étaient pas en mesure de
19 nous dire qu'est-ce que cela signifiait.

20 Q. Alors, la première expression...

21 Je promets tout de suite de faire un effort pour nos... nos interprètes et... et nos
22 sténotypistes, et je les invite à me ralentir si je vais trop vite.

23 La première expression, c'est au *transcript* 41, en page 8, les lignes 2 à 8, pour la version
24 française éditée, et c'était le témoin 0022 qui nous a dit le mot « *yaka* ».

25 Voulez-vous nous dire ce que cela signifie et... de quelle langue il s'agit ?

26 LE TÉMOIN :

27 R. Le mot « *yaka* », c'est en lingala : « Viens ! ».

28 Q. Le deuxième mot, toujours dans la version française éditée, c'était le témoin 0073, et

1 il s'agissait du *transcript* 70, en page 31, les lignes 1 à 12. Et là, l'expression, c'était « *Tata*
2 *mbote* ».

3 R. « *Tata mbote* », c'est toujours en lingala : « tata », c'est « papa » ; « mbote », c'est la
4 salutation qu'on se donne : « salut », en lingala.

5 Q. Alors, le témoin 0042, dans le *transcript* 64, page 28, les lignes 2 à 25 dans la version
6 française éditée, nous a dit : « *Pesa ngai mbongo (phon.)* ». Voulez-vous nous dire ce que
7 vous comprenez par là ?

8 R. C'est toujours en lingala : « *Pesa ngai mbongo (phon.)* ». « Donne-moi l'argent ».

9 Q. Vous avez un bien meilleur accent en lingala que moi. Donc, je vais poursuivre.

10 Le témoin 0119 nous a dit, au *transcript* 82, page 33, les lignes 1 à 9, dans la version
11 française éditée : « *Pesa ngai mai (phon.)* ». Qu'est-ce que cela veut dire ?

12 R. C'est toujours en lingala : « Donne-moi de l'eau ! ».

13 Q. Enfin, le témoin 0119, au *transcript* 82, version française éditée, au *transcript* 82,
14 version française éditée, page 43, lignes 1 à 4... pardon, lignes 14 à 15 nous a dit « *Mama*
15 *a kufi* ». Est-ce que vous savez ce que cela veut dire ?

16 R. C'est toujours en lingala, comme... « *Mama a kufi* ». Ça veut dire : « Maman est
17 morte ».

18 Q. J'en ai fini avec les expressions en lingala mais il me reste encore une expression qui,
19 celle-là, est en français. Mais les témoins nous ont dit qu'elle est typiquement congolaise
20 et que, donc, nous avons besoin de vous, ici, pour comprendre ce que ça veut dire.

21 Il semble que des soldats miliciens du MLC disaient : « Papa Bemba nous a demandé de
22 venir appliquer l'article 15. »

23 Ça, c'est le témoin 0119 qui a évoqué cette expression, au *transcript* 82. Il s'agit de la
24 page 34, les lignes 9 à 14, dans la version française éditée.

25 Alors, avez-vous d'abord, vous, Monsieur le témoin, entendu dire cette expression,
26 donc « appliquer ou venir appliquer l'article 15 » ? Et si oui, qu'est-ce que cela pouvait...
27 peut bien signifier, d'après ce que vous en comprenez ?

28 R. Oui, ça, c'est vrai : l'article 15, chez nous, signifie « débrouillez-vous pour vivre...

1 (*inaudible*) il faut te battre pour vivre ». C'est ça, ce qu'on appelle l'article 15 dans notre
2 jargon.

3 Q. Lorsque vous dites « l'article 15, chez nous », c'est où, ça, chez vous ?

4 R. Chez nous en RDC, au Congo.

5 Q. Et vous, d'après vous, dans le contexte qui nous concerne, le contexte de
6 la Centrafrique, en ayant vu le comportement de ces soldats, qu'est-ce qu'ils pouvaient
7 bien vouloir dire — c'est une... ce sera certainement votre interprétation, mais elle nous
8 intéresse —, qu'est-ce qu'ils pouvaient bien vouloir dire en disant : « Papa Bemba nous a
9 demandé de venir appliquer l'article 15 » ?

10 R. Oui, c'est vrai parce que ces gens n'étaient pas payés. Ils étaient obligés « de
11 débrouiller » pour vivre. C'est ça, ils appliquaient l'article 15. L'article 15 signifie : il faut
12 faire tout pour vivre ; s'il s'agit même de tuer, de voler, de violer pour vivre, ils... ils sont
13 appelés à faire ça. C'est ça, l'article 15.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je souhaiterais poser une
15 question au témoin.

16 Q. Je voudrais savoir s'il sait d'où vient cette expression : quelle est l'origine de cette
17 expression ?

18 LE TÉMOIN :

19 R. O.K., l'article 15, cette expression vient de la période du président Mobutu, hein. On
20 demandait à tous les Congolais « de débrouiller » pour vivre parce qu'on ne payait pas.
21 Ça, c'est un article qui est uniquement posé quand... là où il n'y a pas de salaire. S'il y a
22 pas de salaire, comme aujourd'hui, chez nous, il y a pas de salaire, la fonction publique
23 n'est pas payée, les militaires ne sont pas payés. Et, pour vivre, ces gens sont appelés
24 maintenant à créer, à créer des situations, c'est-à-dire à violer, à voler, à faire du mal
25 pour vivre.

26 C'est... cet article-là était d'abord... c'est à l'époque de Mobutu. Et jusqu'aujourd'hui, ça
27 continue ce slogan-là.

28 Et quand aussi les éléments du MLC sont partis de l'autre côté, comme ils n'étaient pas

1 payés, ils étaient obligés d'appliquer l'article 15 pour leur survie.

2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, merci, Monsieur le
3 témoin.

4 M^{me} LA JUGE ALUOCH (interprétation) : C'est la deuxième fois que ce témoin se... se
5 réfère au fait que les soldats n'étaient pas payés. Il a déjà fait une première référence
6 page 42, lignes 8 et 9, et jusqu'à présent, il ne nous a pas donné la source de cette
7 information, le fait que les soldats n'étaient pas payés ; est-ce que vous pourriez lui
8 poser la question, s'il vous plaît ?

9 M. BADIBANGA : Je vous remercie, Madame le juge.

10 J'avais prévu une section entière sur cette question de salaire des... des soldats, mais à
11 votre invitation, je peux... je peux l'aborder maintenant avec... avec le témoin.

12 Q. Comme l'a relevé M^{me} le juge, vous avez, à plusieurs reprises, évoqué cette question
13 du salaire des... des militaires qui n'étaient pas payés. Voulez-vous d'abord nous dire...
14 les militaires vous ont-ils laissé entendre qu'un salaire était prévu ? Est-ce que vous
15 savez s'il y avait des dispositions qui étaient prises dans ce sens dans le cadre d'un
16 fonctionnement normal pendant cette opération ?

17 LE TÉMOIN :

18 R. Oui, au début, quand ils avaient traversé, on leur avait remis 2000 francs —
19 2000 francs « par » chacun. Ça équivaut à peu près à 4 dollars — 4 dollars par militaire.
20 Et puis, après, on leur avait promis qu'ils seront payés par le Gouvernement
21 centrafricain. Bon, paraît-il que... on devait d'abord... selon le commandant... leur chef,
22 un jour, on avait essayé un peu de discuter. Non, on va les payer après... après
23 l'opération. On ne va pas les payer tout de suite. Et c'était comme ça, comme ils étaient
24 là-bas, ils n'étaient pas payés, ils étaient obligés de... d'appliquer l'article « que » nous
25 venons de parler ici pour leur survie. C'est sûr. Vraiment, ces gens souffraient, ils
26 n'avaient pas d'argent, ils n'étaient pas payés, et eux-mêmes, dès leur retour, on ne
27 « leur » avait pas payés.

28 Q. Alors, nous allons y aller pas à pas, si vous voulez bien, tout doucement. Vous dites

1 qu'ils ont reçu l'équivalent de 4 dollars au moment de la traversée ; l'ont-ils reçu avant
2 de traverser, de se rendre en Centrafrique, ou quand ils sont arrivés en République
3 centrafricaine ?

4 R. Bon, là, je n'avais pas vraiment plus de précisions dessus. On m'avait dit qu'on leur
5 avait donné 4 dollars. C'était avant ou à leur arrivée, ça, je ne m'en... je n'avais pas
6 vraiment de précision dessus.

7 Q. Vous venez de dire que, selon leurs supérieurs, ils seraient payés après l'opération et
8 pas pendant toute l'opération ; est-ce bien exact ?

9 R. Oui, selon leur chef, ces gens ont fait à peu près 6 à 7 mois dans le territoire
10 centrafricain. Donc, ils avaient besoin de beaucoup de choses. Et vous savez, ils étaient
11 venus dans une opération commando. Donc, ils devaient être payés, mais ces gens n'ont
12 pas été pas payés. Personne n'a touché quelque chose.

13 Q. Alors, si ces gens n'étaient pas payés, de quoi est-ce qu'ils vivaient ? Est-ce qu'ils
14 recevaient au moins tout le reste d'approvisionnement en nourriture, en vêtement, et
15 cetera ?

16 R. La dotation était seulement une seule fois. Au début, ils recevaient, mais quand ils
17 avançaient de plus en plus loin au niveau de Bossangoa jusqu'à arriver là où le... le front
18 était vraiment avancé, ces gens, ils étaient obligés d'appliquer l'article 15 là-bas pour
19 leur survie. On ne leur donnait pas d'argent. On leur disait que « non, vous êtes sur le
20 terrain, appliquez l'article ».

21 Q. Quand vous parlez avec le supérieur... leurs supérieurs vous disent : « on les paiera
22 plus tard, après l'opération ». Mais est-ce que cette information avait été donnée aux
23 soldats eux-mêmes ; et donc, les soldats savaient qu'ils ne seraient pas payés ? Ou bien
24 les soldats ou les officiers avec qui vous avez parlé réclamaient d'être payés ?

25 R. (Expurgée) « Est-ce que vous touchez l'argent
26 (*inaudible*) ? » Il y avait quand même la première tranche qui était versée de l'argent.
27 Mais c'était parti à Gbadolite. Parce que les... ces gens ne pouvaient pas traverser
28 comme ça sans que Patassé puisse débloquent quelque chose. Ils avaient versé l'argent

1 mais ces gens n'étaient pas payés. Mais c'est le chef qui disait que « voilà, on va les
2 payer après les opérations », mais les militaires eux-mêmes ne parlaient pas de... de
3 solde, hein. Ils ne parlaient pas de ça.

4 Q. Qui a versé la première tranche à laquelle vous venez de faire allusion maintenant ?

5 R. Le président Patassé.

6 Q. Est-ce que vous savez quel est le montant de ce premier versement qui a été fait par
7 le président Patassé ?

8 R. Je ne connais pas le montant, mais c'étaient des sommes colossales, hein.

9 Q. À qui le président Patassé a-t-il remis cet argent ?

10 R. À leur chef, le numéro 1 du mouvement.

11 Q. Voulez-vous dire le numéro 1 du mouvement sur place en Centrafrique, ou le
12 numéro 1 du mouvement en général ?

13 R. En général, du MLC.

14 Q. Attendez cinq secondes et puis répondez à ma question : est-ce que nous pouvons
15 connaître le nom de ce numéro 1 du MLC ?

16 R. Jean-Pierre Bemba lui-même.

17 Q. Est-ce que vous savez en quelles circonstances M. le président Patassé a remis cet
18 argent à Jean-Pierre Bemba ?

19 R. Je ne connais pas de circonstance, mais j'avais un ami qui travaillait à la présidence,
20 qui (Expurgée)

21 (Expurgée), c'est lui qui m'avait parlé de ça.

22 Q. Est-ce que cette source vous a dit si cet argent a été remis via l'intermédiaire d'une
23 autre personne ou si ça a été remis à l'occasion d'une rencontre directe entre le président
24 Patassé et Jean-Pierre Bemba ?

25 R. Au niveau de la présidence, je ne connais pas comment est-ce que ça a été fait, mais
26 c'était au niveau de la présidence. Vous savez, dans l'histoire de l'argent, c'est le chef qui
27 prend ça directement.

28 Q. Vous avez très bien expliqué que les soldats n'étaient pas payés. Mais je voudrais

1 vérifier un point avec vous. Après que Jean-Pierre Bemba ait reçu cet argent du
2 président Patassé, est-ce qu'il y a eu un paiement fait aux soldats ?

3 R. Pas du tout.

4 Q. Et en dehors de ce paiement-là, de cette occasion-là, où on vous a rapporté qu'une
5 somme a été versée de Patassé à Jean-Pierre Bemba, est-ce qu'il y a eu d'autres
6 versements qui ont été faits au MLC, même si les soldats, eux, n'ont pas été payés
7 après ?

8 R. Oui, je crois qu'il y avait eu d'autres versements, selon les informations que j'avais
9 reçues. Il venait de temps en temps à Bangui prendre l'argent. Le numéro 1 du MLC,
10 M. Jean-Pierre Bemba, venait de temps en temps à Bangui. Des fois, il descendait à
11 Zongo. Il avait un hélicoptère, il avait des Antonov. Il venait vraiment de temps en
12 temps à Bangui.

13 Bon, les paiements ont été faits, parce qu'à cette époque, il y avait aussi la Libye qui
14 soutenait cette opération. La Libye aussi soutenait cette opération. Et il était en bonne
15 relation avec le président Khadafi, qui avait envoyé trois sections en République
16 centrafricaine. Donc, il y avait un plan d'envoyer plusieurs militaires libyens en
17 République centrafricaine pour l'intervention. Mais comme ils avaient déjà trouvé le
18 MLC, qui était à côté, ils étaient obligés de couper, et ils ont versé l'argent au niveau du
19 MLC pour que l'opération puisse être vite « fait ».

20 Q. Qui est ce « ils », dont vous parlez maintenant, qui a versé de l'argent au MLC pour
21 que l'opération puisse être faite ; c'est toujours le président Patassé ?

22 R. Oui, à cette époque, c'était toujours le président Patassé. Même si l'argent quittait la
23 Libye pour Bangui, ça passait toujours par président Patassé.

24 Q. Vous nous dites donc qu'il y avait également un financement par la Libye ?

25 R. Oui, selon l'ami qui travaille à la présidence.

26 Q. Et malgré toutes ces sommes, ou tous ces versements, vous confirmez bien : pendant
27 tout la période des opérations, les soldats n'ont pas été payés ?

28 R. Je crois, même si on amène un soldat, et si on lui demande, il va vous répondre. Ils

1 n'ont rien perdu ; rien, rien du tout. Même ceux qui ont perdu leur vie là-bas, leurs
2 femmes n'ont rien perçu.

3 Q. Est-ce que vous savez si les officiers, eux, ont été... ont était payés ou ont perçu de
4 l'argent ?

5 R. Peut-être le commandant de l'opération, parce que lui, de temps en temps, il partait
6 aussi voir le chef de l'État Patassé. (Expurgée)

7 Lui, peut-être, mais les autres, non, pas du tout. Ils étaient obligés de passer dans des
8 méthodes qu'on vient d'évoquer, d'article 15. Tout le monde faisait ça pour avoir
9 quelque chose et rentrer avec ça au pays.

10 Q. Pendant l'opération, ils n'ont pas été payés, mais après l'opération, puisque,
11 visiblement, le supérieur vous avez dit qu'on comptait les payer par après, est-ce que
12 cet engagement a été respecté ?

13 R. Ça n'a pas été respecté. Après l'opération, il y avait l'intégration au sein de l'armée
14 nationale. Ils ont créé les FARDC, et tout le monde était parti pour l'intégration.
15 Personne n'a touché quelque chose. Ils sont là, ils sont partout en RDC. Quand vous
16 leur demandez, ils vont vous expliquer aussi.

17 Q. Et enfin, ma dernière question sur ce chapitre du paiement. Lorsque M^{me} le juge a dit
18 que vous aviez fait référence deux fois au fait qu'ils n'étaient pas payés, c'était parce que
19 nous parlions chaque fois de pillage. Je voudrais donc maintenant, en guise de
20 conclusion de ceci, que vous nous disiez quel lien vous faites entre les pillages, de la
21 manière systématique dont vous nous l'avez raconté, et le fait de ne pas avoir été payé
22 ou de ne pas être payé ?

23 R. Comme je venais de vous dire, si un militaire, qui a l'arme entre ses mains, n'est pas
24 payé, il est obligé d'utiliser cette arme-là pour d'autres fins. C'est comme ça que ces gens
25 ont utilisé leur arme pour avoir ce qu'ils en ont besoin. Ils avaient besoin aussi de
26 s'acheter beaucoup de choses — l'habit, le matelas —, dont ils n'avaient pas là-bas.
27 Avoir aussi quelque chose pour leurs femmes ou leurs parents, là-bas, de l'autre côté.
28 Comme il n'y avait pas de salaire, on leur disait : « Débrouillez-vous là-bas ». Et ils

1 appliquaient l'article 15 pour pour leur servir. Ils n'étaient pas payés. C'est pour cela
2 qu'il y a eu beaucoup de massacres. Quand vous envoyez quelqu'un avec l'arme au
3 front, sans lui donner quelque chose, il faut s'attendre à ça. Et c'est pour ça que ces gens
4 ont commis beaucoup de bévues. Merci.

5 Q. Je reprends la dernière phrase que vous venez de dire. Qui a envoyé ces soldats du
6 MLC là-bas au front, qui les a envoyés dans cette opération, selon vous ?

7 R. Selon moi, l'opération... celui qui les a envoyés là-bas, c'est Jean-Pierre Bemba. C'est
8 lui le chef. Il savait que s'il ne protégeait pas Patassé, ça allait être aussi très mauvais
9 pour lui. Il était obligé d'envoyer ses troupes là-bas pour aller défendre le régime de
10 Bangui, pour ne pas perdre sa base arrière. Donc, la base arrière, à l'époque, c'était à
11 Kampala. Et Kampala était très loin. Quand il avait déjà trouver une base à côté, donc il
12 pouvait se ravitailler et avoir tout. Donc, il était obligé vraiment de défendre corps et
13 âme le gouvernement Patassé. Et c'est lui qui avait envoyé ses troupes là-bas.

14 Q. Et donc, quand... à la page 84 du *transcript* d'aujourd'hui, il y a donc juste quelques
15 3 ou 4 minutes, lignes 24 et suivantes, vous dites : « Quand vous envoyez quelqu'un
16 avec l'arme au front... quand vous envoyez quelqu'un avec l'arme au front sans lui
17 donner quelque chose, il faut s'attendre à ça, c'est pour ça que ces gens ont commis des
18 bévues ». Qui, d'après vous, je dis bien, d'après vous, est celui qui donc envoie ou a
19 envoyé ces gens au front sans leur donner quelque chose, et qu'il... et qui aurait donc dû
20 s'attendre à ces conclusions... à ces conséquences — pardon ?

21 R. C'est leur chef, Jean-Pierre Bemba.

22 Q. Vous nous avez parlé, plus tôt dans la matinée, d'autres soldats ou groupe armés qui
23 pourraient avoir commis des exactions. Avant d'aborder ce chapitre, je voudrais
24 conclure avec le... les soldats du MLC.

25 Nous comprenons que vous étiez sur place pendant toute cette période. Est-ce que vous
26 avez le moindre doute sur l'identité de ces soldats ou est-ce que vous êtes certain que
27 ceux que vous avez vus sont bien des soldats de... de nationalité congolaise, et qui
28 appartenaient au MLC ?

1 R. C'étaient des soldats de nationalité congolaise. Ils sont aujourd'hui dans l'armée
2 nationale. Beaucoup sont dans l'armée nationale. Quelques-uns ont été démobilisés,
3 mais la majorité sont dans l'armée nationale. Ce sont des éléments de l'armée du MLC.

4 Q. Peut-être que, puisque c'était une période troublée, vous pouvez avoir vos souvenirs
5 qui sont affectés. Donc, ici, je vous mets un tout petit peu au défi : est-ce que vous ne
6 pensez pas que vous pourriez vous tromper et confondre des soldats centrafricains qui
7 étaient là et penser que c'étaient des soldats congolais ?

8 R. Pas du tout.

9 Q. Est-ce qu'il s'agit de ces mêmes personnes, ces soldats congolais du MLC, que les
10 Centrafricains appellent « Banyamulenge » ?

11 R. Oui, ce sont ces éléments-là qu'on les appelle « Banyamulenge » en République
12 centrafricaine.

13 Q. Donc, nous pouvons dire que les soldats... miliciens du MLC, avec qui vous étiez en
14 contact, et qui font partie des deux bataillons dont vous nous avez parlé, étaient bien les
15 soldats que la population centrafricaine désigne sous le nom de « Banyamulenge », à
16 votre connaissance ?

17 R. Oui.

18 Q. Et les crimes et les exactions, dont vous nous avez parlé depuis ce matin, sont bien
19 des crimes et des exactions qui ont été commis par ces soldats dont nous sommes en
20 train de parler actuellement ?

21 R. Oui.

22 Q. Et ces soldats miliciens, bien que vous avez dit que vous savez que c'était bien
23 congolais, je voudrais juste que vous nous aidiez pour une précision : est-ce qu'il est
24 possible qu'ils auraient pu venir d'un autre pays d'Afrique où on parle le lingala ?

25 Et là, Madame le Président, je me réfère au *transcript* 47, en page 40, les lignes 21 à 24,
26 où cette hypothèse avait été soulevée par la Défense, nous disant qu'il était possible,
27 effectivement, qu'il y ait d'autres pays d'Afrique où l'on parle le lingala.

28 Donc, je voudrais m'assurer ici, Monsieur le témoin, que les soldats que vous, vous avez

1 vus, et dont nous parlons, ne viennent pas où viennent, peut-être, d'un autre pays
2 d'Afrique où on parle le lingala.

3 R. Non, c'est faux. Tous ces éléments-là viennent de RDC. Aucun, parmi eux, n'est venu
4 d'un autre pays qu'on parle lingala.

5 Ce sont des éléments qui sont aujourd'hui en RDC.

6 Q. Pour tous ces crimes que vous avez évoqués, ce matin et une partie de cet après-
7 midi, est-ce qu'il y a eu des mesures qui ont été prises au sein du MLC — j'entends par
8 là éventuelles sanctions disciplinaires, punitions, jugements, et cetera ?

9 R. Non, pas du tout. Aucun, parmi ces éléments, n'a été arrêté, donc ils sont aujourd'hui
10 à Kinshasa, les autres sont des démobilisés. Personne n'a été arrêté ni interpellé dans
11 cette histoire.

12 Il y avait un jugement d'une situation, qui s'est passée à l'époque à Mambasa, de
13 cannibalisme. Ça, il y avait jugement.

14 Mais concernant les éléments du MLC en République centrafricaine, il n'y avait pas de
15 jugement. Personne n'a été interpellé, ni jugé, ni quoi que ce soit.

16 Q. Pour ceux que vous avez eu l'occasion d'observer, quel était leur état d'esprit par
17 rapport aux exactions qui étaient commises ? Est-ce que ces soldats du MLC avaient
18 peur d'être punis par leur hiérarchie pour les crimes qu'ils commettaient ?

19 R. Non, pas du tout, ils n'avaient pas peur de ça, parce qu'il y avait pas de consigne
20 « précis » comme ça pour interdire à faire le mal en République centrafricaine. S'il y
21 avait... eux, ils n'avaient pas de police militaire au sein de leur mouvement. Dans de
22 telles opérations, il faut créer aussi des polices militaires qui contrôlent les mouvements
23 de ces militaires et ce qu'ils sont en train de faire. Mais dans le mouvement du MLC, il y
24 avait pas cette police-là. Et quand ils sont rentrés, ils étaient rentrés tranquillement.

25 Vous vous rendez compte, quand les gens ont quitté après leur retour la ville de
26 Libenge pour traverser de l'autre côté, piller toute une ville de Mongoumba, et
27 retourner sans être punis, ça prouve que l'histoire était au niveau de hiérarchie et que
28 personne ne prenait ça en considération.

1 Q. Vous avez dit que le... il y avait eu un procès, mais que ça ne s'appliquait pas aux
2 événements qui nous concernent, aux événements de Centrafrique.

3 Comment est-ce que vous le savez ?

4 R. Quand on suivait ça, même au sein de la radio de MLC à Zongo, ils transmettaient
5 ça, il y avait un... la radio de MLC à Zongo, il y a d'autres radios aussi qui parlaient de
6 ça, les procès de cannibalisme (*inaudible*) éléments de MLC ont commis vers Mambasa
7 et vers Bunia, là-bas. Ça, il y avait jugement.

8 Mais concernant la situation de la République centrafricaine, là, on n'a jugé personne.

9 Q. Au sein de... des bataillons, des deux bataillons, vous avez dit qu'il y avait des
10 compagnies et puis qu'il y avait des pelotons et des sections.

11 Dans aucune de ces unités il n'y avait la moindre police militaire ou le moindre agent
12 ou officier chargé de veiller à la... à la discipline militaire ?

13 R. Non, il y en avait pas. Il y en avait pas.

14 Q. Peut-être qu'il n'y a pas eu de jugement ou de procès comme il y en a eu un pour le
15 cas de Mambasa que vous venez d'évoquer, mais est-ce qu'il n'y a pas eu même des
16 punitions mineures, éventuellement, pendant que le... les événements se déroulaient,
17 pendant toute cette période du conflit ?

18 R. Au sein d'une armée, ça ne peut pas manquer, mais concernant des exactions, tout ce
19 que les éléments du MLC ont fait en République centrafricaine, il y avait pas eu de
20 jugement ni quelque punition. Les preuves « est » là, vous allez trouver tout ce monde
21 « sont » là, des démobilisés sont là, à partir de Zongo, il y a des démobilisés, à
22 (*inaudible*), il y a des démobilisés, à (*inaudible*), comme à Kinshasa, il y a des démobilisés
23 du MLC partout à Gbado, qui ont été en République centrafricaine. Eux, on ne les a
24 jamais inquiétés. Il y a même ceux qui sont dans l'armée nationale, en commençant par
25 leur chef qui était en République centrafricaine, ainsi que tous ses adjoints. Ils sont là.
26 Personne n'a été interrogé ni qui que ce soit. Vous savez, c'est difficile. Ce sont des
27 choses que tout le monde voit. Est-ce qu'ils ont fait ça ? Où est le jugement, là ? Ils ont
28 fait ça où ?

1 Q. Est-ce que les officiers du MLC qui étaient présents en République centrafricaine
2 savaient que leurs troupes commettaient des exactions, tuaient, pillaient et violaient ?

3 R. La preuve en est que le numéro 1 de leurs troupes, sa femme... à cause de sa femme,
4 on a pillé toute une ville de Mongoumba, parce qu'on avait ravi les biens dont lui-même
5 possédait, qu'il avait pillés. C'est ça. Cette histoire était généralisée au sein de l'armée,
6 en commençant par le numéro 1 jusqu'au numéro 0.

7 Q. Vous nous dites donc que les officiers sur place savaient que des exactions étaient
8 commises.

9 Est-ce que vous avez eu l'occasion de savoir si Jean-Pierre Bemba lui aussi était au
10 courant de ces exactions ?

11 R. Comme vous venez de dire, on leur avait demandé d'appliquer l'article 15, et cette
12 demande était formulée par leur chef lui-même, Jean-Pierre Bemba. Ils étaient obligés
13 de faire des exactions pour leur survie. Et c'est comme ça que ces gens vivaient.

14 Q. Est-ce que vous savez si Jean-Pierre Bemba a ordonné que des sanctions soient
15 prises ?

16 R. Non, pas du tout. Il était préoccupé par l'intégration de l'armée, la descente à
17 Kinshasa. Tout ça, là, il y avait pas eu de sanctions. Il y avait pas eu de sanctions. Ça,
18 tout le monde est témoin de ça, au sein du MLC, même la communauté internationale,
19 partout, il y avait des éléments de Monuc à Gbado, à (*inaudible*), partout, ils sont
20 témoins de ça, qu'il y avait pas eu de sanctions, ni préconisées quelque part.

21 Q. D'après ce que vous avez pu apprendre, est-ce que Jean-Pierre Bemba avait les
22 moyens de punir, est-ce qu'il était en mesure de punir ses troupes s'il apprenait qu'elles
23 avaient commis des exactions ?

24 R. Oui, il avait les moyens. Il était très écouté par ses troupes.

25 Q. Est-ce que le président Patassé avait lui aussi le pouvoir et l'autorité sur les troupes
26 du MLC pour pouvoir les punir lorsqu'ils commettaient des crimes ?

27 R. Non, pas du tout, le président Patassé n'avait pas le pouvoir sur des troupes du MLC.
28 Ces troupes dépendaient directement de Jean-Pierre Bemba, ainsi que de leur chef qui

1 était basé là-bas, en République centrafricaine. Il recevait des renseignements de l'armée
2 centrafricaine, de la Garde républicaine, mais concernant les punitions ou des mesures
3 disciplinaires à prendre, là, Patassé n'avait pas de pouvoir.

4 Q. Est-ce que vous savez s'il y avait eu également des informations sur des exactions
5 qui auraient été commises lors de la première intervention dont vous nous aviez parlé
6 tout à l'heure, ce matin ?

7 R. Oui, la première intervention, c'était au niveau de Ouango, du centre-ville jusqu'au
8 niveau de Ouango, sud-ouest de la ville de Bangui. Là-bas, il y avait eu aussi des
9 exactions, il y avait des pillages, on avait démoli même la maison de Kolingba, du
10 président Kolingba, sa maison a été cassée. Jusqu'aujourd'hui, il y a pas de maison là où
11 ils avaient construit cette maison. Et la population de l'autre côté aussi avait subi car,
12 vous savez, de telles opérations, quand on envoie des gens comme ça, il y a toujours des
13 effets collatéraux.

14 Q. Peut-être avez-vous pu apprendre si, au sein du MLC, il y avait un code de conduite
15 militaire qui avait été adopté pour le comportement des soldats. Est-ce que vous avez
16 pu apprendre quelque chose à ce niveau-là ?

17 R. Oui, au niveau du RDC, je crois qu'ils appliquaient ça. Comme beaucoup de
18 militaires aussi ne sont pas lettrés, quand on leur explique verbalement comme ça et
19 qu'ils n'ont pas appris ça aussi, c'était un peu difficile. Mais ceux qui étaient venus en
20 République centrafricaine, c'est comme s'ils n'ont jamais respecté ces principes-là. Donc,
21 ces codes-là, peut-être au niveau du RDC, c'était un peu appliqué, mais au niveau de la
22 République centrafricaine, ils n'avaient pas appliqué ça.

23 Q. Avez-vous eu l'occasion de voir ce code de conduite ou d'en connaître le contenu ?

24 R. Non, pas du tout.

25 Q. Avant de s'engager dans cette opération militaire, je parle donc de cette seconde
26 opération qui a eu lieu en 2002, est-ce que vous savez si les troupes du MLC ont reçu
27 une communication, ou un briefing, ou des consignes ?

28 R. Ça, ça ne manque pas. Chaque armée, quand les militaires interviennent dans de

1 telles opérations, il y a toujours des briefings. Ils étaient briefés sur l'opération à faire et
2 le comportement. Ça, ils étaient briefés.

3 Q. Je ne doute pas que ça se fait en général, mais je voulais savoir : est-ce que vous avez
4 eu l'information par rapport à cette opération d'un briefing éventuel qui a été fait aux
5 soldats du MLC ?

6 R. Oui, le briefing était de chasser les éléments de Bozizé jusqu'à la frontière du Tchad
7 — c'est comme ça qu'ils étaient briefés —, et en même temps de veiller sur la sécurité du
8 président Patassé. Ils étaient briefés sur ce sens-là.

9 Q. Savez-vous qui leur a donné ce briefing ?

10 R. Avant de traverser, leur chef, Jean-Pierre Bemba était à Zongo. Je crois qu'il y avait
11 une causerie morale avec les troupes. Il les a briefés, et après ils ont traversé.

12 Q. Avez-vous assisté à ce briefing ?

13 R. Non, je n'étais pas à Zongo, j'étais à Bangui, mais j'étais informé de ce qui se passait
14 là-bas.

15 Q. Est-ce que lorsqu'on vous a parlé de cet événement, on vous a également dit quel
16 était le contenu, qu'est-ce que Jean-Pierre Bemba a donné comme message au... aux
17 soldats ?

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Badibanga, il semble qu'il
19 y ait maintenant des problèmes, les interprètes ont en effet du mal à vous suivre. Ils
20 vous demandent donc de bien vouloir répéter votre question précédente.

21 Je pense que c'est une référence à la question dans laquelle vous demandiez au témoin
22 s'il était à Zongo à l'occasion du briefing, mais je n'en suis pas certaine.

23 M. BADIBANGA : Tout à fait, dans le *transcript* en français, je vérifiais justement,
24 Madame le Président, je vois effectivement qu'il est repris ma question où je demande
25 au témoin « tout d'abord, savez-vous qui a donné le briefing », et là il répond en disant
26 que « c'était Jean-Pierre Bemba à Zongo ».

27 Ensuite, je lui demande s'il a assisté à ce briefing. C'est là que le témoin a répondu qu'il
28 n'était pas à Zongo mais qu'il était à Bangui. C'est le *transcript*, en page 91, les toutes

1 dernières lignes. Ensuite de ça, la question suivante en réalité était de savoir puisqu'il
2 n'y était pas, comment est-ce que le témoin sait ce qui s'est passé ? Il avait répondu,
3 pardon : « j'étais informé de ce qui se passait là-bas », et donc je lui ai dit : « est-ce qu'on
4 vous a également demandé quel était le contenu ? »

5 Donc, visiblement, au niveau de la transcription en français, le texte a... a suivi tout de
6 même.

7 Q. Donc, Monsieur le témoin, je me reprends. Puisque vous n'étiez pas là, à Zongo, mais
8 l'on vous a rapporté ce qui s'est passé là-bas, est-ce que l'on vous a également informé
9 du contenu du message de Jean-Pierre Bemba aux soldats du MLC ?

10 LE TÉMOIN :

11 R. Oui, comme je vous ai dit, on m'avait informé de ça, et à la radio aussi du MLC qui
12 était de l'autre côté, on écoutait ça aussi à Bangui, à chaque fois quand il venait, on
13 parlait de ça aux informations, qu'est-ce qu'il avait dit, on écoutait ça à l'information.

14 Q. Je vais profiter de quelques minutes qui nous restent pour revenir sur un point que
15 vous avez évoqué tout à l'heure, vous aviez parlé de quelques passages de Jean-Pierre
16 Bemba en République centrafricaine. Est-ce que vous êtes fatigué, ou ça va, je peux
17 continuer ? Parce que peut-être qu'en cette période, c'est difficile pour vous.

18 R. Pas de problème, on peut continuer, il n'y a pas de problème.

19 Q. Très bien, de toute façon, il nous reste une petite dizaine de minutes et nous aurons
20 fini.

21 En quelles circonstances avez-vous connu ou vu Jean-Pierre Bemba pour la première
22 fois ?

23 R. Pour la première fois, j'étais à Mobaye, on était avec tous nos éléments à Mobaye
24 quand il était venu avec le président Patassé pour nous demander de rejoindre son
25 mouvement, et que, parmi nous, on était en groupe, hein, je n'ai pas... on n'a pas parlé
26 avec lui comme ça, mais on était en groupe. Il y avait le chef qui était le commandant
27 des opérations Nsau Deward, donc il était aussi tué par après par MLC, là-bas. Il nous a
28 convaincus... parmi nous, un grand nombre des éléments qui ont accepté à peu près une

1 affaire de 1000 et quelques militaires qui ont regagné Mobaye et ils ont... ils sont rentrés
2 à Gbado pour rejoindre le mouvement de MLC. Et d'autres ainsi que moi, on avait
3 refusé. Nous étions obligés de rejoindre la ville de Bangui. Donc, moi, j'étais resté à
4 Bangui. Il y avait un avion qui était envoyé au niveau de Kinshasa pour rapatrier
5 d'autres militaires. Et nous autres, on avait pris refuge en République centrafricaine.

6 Q. Pardon, sans... sans le micro, je n'ai aucune chance d'être entendu.

7 Est-ce qu'à l'occasion de cette rencontre, à Mobaye, vous avez parlé ou discuté avec
8 Jean-Pierre Bemba ?

9 R. Non, pas du tout. (Expurgée)

10 (Expurgée), c'est lui qui avait... qui s'était...

11 Q. Mais étiez-vous assez prêt à ce moment-là... pour pouvoir le reconnaître par après
12 sans le moindre doute ?

13 R. Oui, nous étions proches.

14 Q. Je reviens maintenant à l'opération en République centrafricaine, la seconde
15 opération du MLC. Pendant cette période, avez-vous rencontré ou vu Jean-Pierre
16 Bemba en République centrafricaine ?

17 R. Il venait de temps en temps à Bangui, mais moi, je l'avais vu une fois, c'était si je ne
18 me trompe pas au mois de janvier, devant Bamage (*phon.*), il rentrait tout juste à
19 Bamag (*phon.*), un supermarché d'un sujet portugais à Bangui, donc si... (*inaudible*) se
20 ravitailler de temps en temps là-bas pour envoyer des histoires à Gbado. C'est là où je
21 l'avais vu de loin, pas de près.

22 Q. Vous dites l'avoir vu à hauteur d'un supermarché à Bangui ; faisait-il quelque chose
23 de particulier ?

24 R. Il était à l'entrée, tout juste à l'entrée, avec ces éléments. Nous, nous étions tout juste
25 en face de Bamag (*phon.*) dans un cyber café qu'on appelle Admn (*phon.*) en Bangui
26 2000, et moi j'étais à l'intérieur, ce sont des amis qui m'ont dit « non, il y a *chairman* qui
27 vient — on l'appelait « *chairman* » —, on dit qu'on voit *chairman* dehors, là-bas ». On
28 était sortis par la porte regarder, c'était lui. Après, j'étais rentré à l'intérieur.

1 Q. Vous avez dit cependant que vous le voyiez de loin ; est-ce que vous étiez en mesure
2 de le reconnaître ?

3 R. Oui, oui.

4 Q. En dehors de cette occasion où vous l'avez vu au supermarché, vous ne l'avez pas vu
5 en d'autres circonstances ou vous avez eu encore d'autres opportunités ?

6 R. Souvent, (Expurgée) il me disait que non, on va... il y a le *chairman*
7 qui arrive, il partait souvent le prendre à l'aéroport, et là, il partait directement à la
8 présidence. Et je n'avais pas eu l'occasion de le voir à ce moment-là, je ne m'intéressais
9 pas vraiment à ça.

10 Q. Selon les diverses sources que vous pouviez avoir, tant au MLC qu'ailleurs, vous
11 diriez globalement que pendant cette période, Bemba est venu à peu près combien de
12 fois où bien à quelle fréquence venait-il à Bangui ?

13 R. Il venait à plusieurs reprises. Ça, je ne peux pas vous dire que c'étaient deux ou trois
14 fois, mais je sais qu'il est venu à plusieurs reprises.

15 Q. Vous nous avez parlé d'une fois où il est venu et que vous l'avez vu au supermarché ;
16 vous nous avez parlé de fois où l'on vous a dit, d'après votre contact à la présidence,
17 qu'il rencontrait le président Patassé ; est-ce qu'il y a eu d'autres fois où il a posé
18 d'autres actes ou il a eu d'autre rencontres avec d'autres personnes au cours d'une de
19 ses visites ?

20 R. À l'époque, s'il y avait des gens... et Bemba était souvent en contact avec eux, c'était le
21 président Patassé, le ministre de la Défense de l'époque, Demafouth, lui aussi il était
22 souvent en mouvement, il partait aussi là-bas, à Gbadolite, et puis c'était le... le DG de la
23 sécurité présidentielle, le général Bombayake, ainsi que les gens comme le général Mazi.
24 Ça, ce sont les gens qui étaient dans le circuit, vraiment, du président Patassé, donc
25 Bemba aussi était en contact avec eux.

26 M. BADIBANGA : Madame le Président, Honorables juges, je vois que nous arrivons à
27 la fin de cette session. Je peux effectivement arrêter ici et reprendre l'entretien avec le
28 témoin demain, si cela vous convient.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup,
2 Monsieur Badibanga.
3 Monsieur le témoin, nous allons lever l'audience pour aujourd'hui. Vous avez droit de
4 prendre du repos.
5 Nous vous remercions vivement de votre coopération avec la Cour, dans les
6 circonstances actuelles, les circonstances personnelles.
7 Demain, nous reprendrons à 9 h 30 dans ce même prétoire.
8 Je souhaiterais remercier l'équipe de l'Accusation, j'espère que demain nous pourrons
9 compter sur la présence des représentants légaux des victimes, je remercie également
10 l'équipe de la Défense, M. Jean-Pierre Bemba Gombo.
11 Je remercie également nos interprètes et sténographes.
12 Nous reprendrons demain matin à 9 h 30.
13 Je demande à M. le greffier d'audience de bien vouloir passer à huis clos, afin que le
14 témoin puisse être raccompagné hors du prétoire.
15 Et dans l'intervalle, nous allons lever cette audience.
16 *(Passage en audience à huis clos à 16 h 00)*
17 *(Expurgée)*
18 *(Expurgée)*
19 *(Expurgée)*
20 *(Expurgée)*
21 *(L'audience est levée à 16 h 01)*